



# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025**

**Commune de Clarensac**

# ***PRINCIPES RÉGLEMENTAIRES***

# 1. Introduction

- La présente note de présentation a été établie conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.
- Le débat d'orientations budgétaires est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il permet de :
  - Discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
  - Être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
  - Permettre aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la Commune.
- Il est proposé de :
  - Etudier le contexte international et national et ses conséquences ;
  - Préciser la situation financière de la Commune de Clarensac ;
  - Présenter les projets pour l'année 2025 et leurs répercussions sur le budget.

# ***1. CONTEXTE BUDGETAIRE DANS L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET NATIONAL***

## **1.1 L'environnement macroéconomique**

L'économie française a enregistré une croissance proche de son potentiel de moyen terme sur la première moitié de 2024 (environ 1 % en moyenne en rythme annualisé). Toutefois, la demande intérieure est restée faible. La consommation a globalement été atone au 1er semestre, même si les dépenses de services ont été soutenues. Le pouvoir d'achat ayant crû significativement, le taux d'épargne se situe au 2ème trimestre bien au-dessus de fin 2023 (17,9 % contre 17,1 %) ce qui recouvre une nette hausse du taux d'épargne financière. L'investissement des entreprises recule pour le 3ème trimestre consécutif, et celui des ménages (en logement) est en net repli. En revanche, les exportations sont plus dynamiques ; au total, la croissance du PIB pourrait légèrement dépasser 1 % grâce à un effet Jeux Olympiques, qui interviendrait au 3ème trimestre.

Au cours de la première partie de l'année, l'économie française a continué à créer des emplois mais à un rythme ralenti. Cela se traduit par la réapparition de gains de productivité, certes encore modeste à ce stade. Un point positif est que le taux de chômage demeure bas (7,3 % à mi-année), au regard de son historique des trente dernières années. C'est d'ailleurs un dénominateur commun à de nombreux pays européens, reflétant une moindre arrivée sur le marché du travail en raison des évolutions démographiques marquées par le vieillissement.

# 1. CONTEXTE BUDGETAIRE DANS L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET NATIONAL

Sur les marchés financiers, le rendement de l'OAT (Obligations assimilables au Trésor) s'est tendu avec l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale, l'écart avec le taux allemand passant de 50 points de base à un peu plus de 70 points de base pendant l'été. Dans un environnement mondial caractérisé par une baisse des taux longs, en lien avec l'anticipation de baisse du taux directeur outre-Atlantique, le taux français à 10 ans a néanmoins légèrement baissé par rapport à son niveau d'avant la dissolution (2,83 % le 17 septembre, à comparer à 3,11 % le 7 juin).

Évolution en %	2023	2024	2025
Croissance du PIB réel	1,1	1,1	1,2
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	5,7	2,5	1,5
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,5	7,6	7,3

Source : Banque de France, 17 septembre 2024.

S'agissant de l'inflation, comme le président de la FED Jérôme Powell a annoncé lors des réunions de Jackson Hole aux USA, le temps est venu pour un desserrement de la politique monétaire. Le combat contre l'inflation est en passe d'être gagné avec un repli vers le taux cible. Les chiffres de l'OCDE indiquent 3,43% d'inflation dans la zone OCDE mais 2,16% (2,2% selon la BCE) dans la zone euro, 2,05% aux Etats-Unis et 1,95% au Japon. Pour la France, l'inflation est même repassée sous la barre des 2% pour le mois d'août 2024 indique, l'INSEE. Ceci peut s'expliquer par différents facteurs comme la baisse des taux directeurs par la BCE au début de l'été, une baisse des prix de l'énergie, l'atténuation des tensions au niveau des chaînes d'approvisionnements. Néanmoins les taux d'intérêt restent relativement élevés pour le moment.

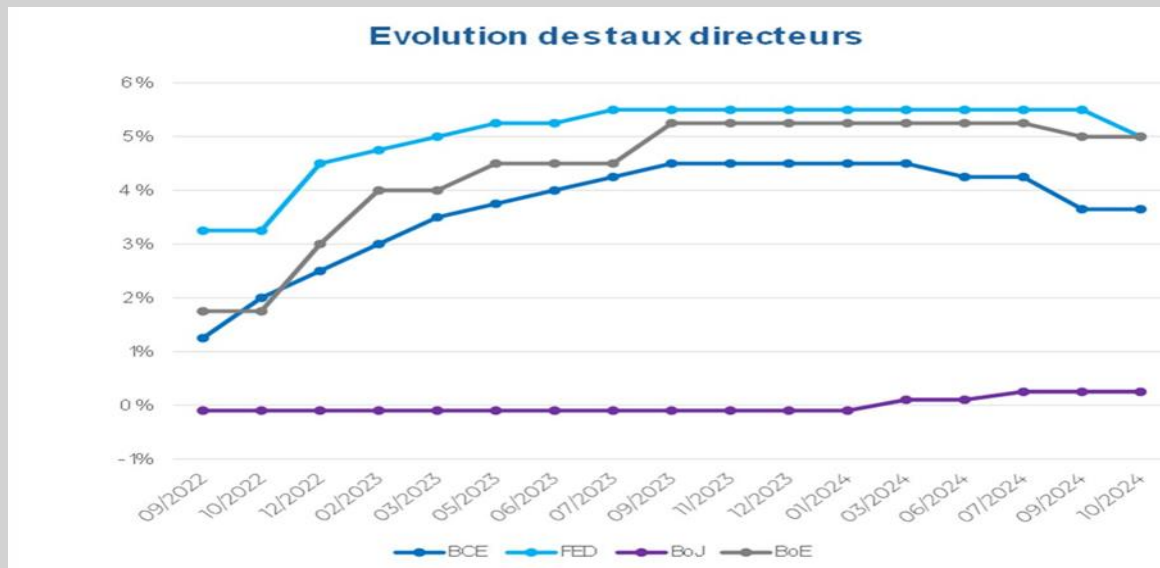
# **1. CONTEXTE BUDGETAIRE DANS L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET NATIONAL**

La FED a abaissé ses taux directeurs en septembre à hauteur de 0,5%. L'incertitude demeure néanmoins quant à d'éventuelles autres baisses de la part de la FED. Rien n'est moins sûr, d'autant que M. Powell a indiqué que les priorités de la FED étaient désormais la croissance et le chômage. Néanmoins, le 12 septembre 2024 la BCE a annoncé une nouvelle baisse de taux et un resserrement de l'écart entre le taux des opérations principales de refinancement et le taux de la facilité de dépôt, qui est désormais à 3,5%, pour s'établir à 15 points de base.

Actuellement les taux de refinancement sont :

- Pour la BCE (Banque Centrale Européenne), de 3,65% contre 4,5% en septembre 2023. Il était nul au 1er janvier 2022.
- Pour la FED (Banque Centrale Américaine), de 5% actuellement contre 5,5% en septembre 2023. Il était de 0,25% au 1er janvier 2022.
- Pour la BoE (Banque Centrale du Royaume-Uni), de 5 % actuellement contre 5,25% en septembre 2023. Il était de 0,25% au 1er janvier 2022.
- Pour la BoJ (Banque Centrale du Japon), il est de 0,25% actuellement, contre 0,10% en 2023. Il était également de 0,10% au 1er janvier 2022.

# 1. CONTEXTE BUDGETAIRE DANS L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET NATIONAL



Par conséquent, la masse monétaire mondiale augmente légèrement de 2023 à 2024, après avoir connu une baisse sur 2023. En raison, d'un desserrement timide de la politique monétaire la diminution des taux longs se fait plus longue que prévu.

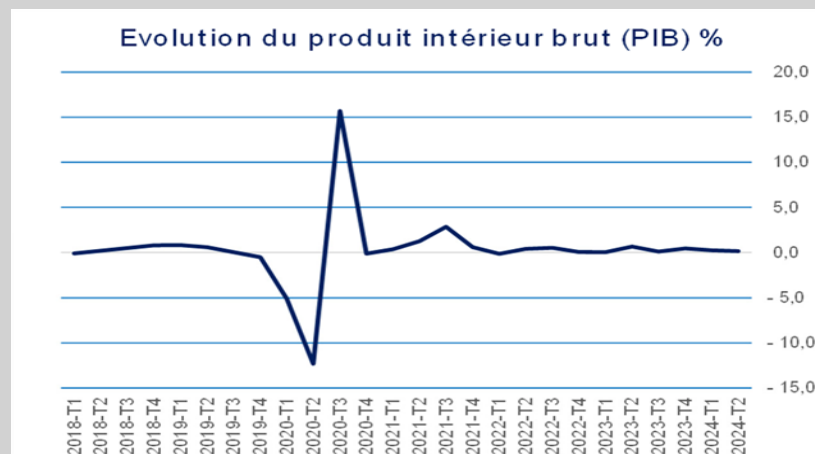
Le chômage aux Etats-Unis augmente, il passe de 3,6% en 2022 à 4,3% en 2024, ce qui constitue une augmentation d'environ 19% sur la période selon le bureau du travail américain. Cette augmentation est devenue par ailleurs une des principales inquiétudes de la FED à l'heure actuelle. Pour la zone euro les derniers chiffres du chômage font état en juillet 2024\* d'un taux de chômage autour de 6,4% et pour l'UE prise dans son ensemble, ce taux descend à 6%. Pour la zone Euro ces chiffres baissent légèrement et stagnent pour ce qui est de l'UE.

# 1. CONTEXTE BUDGETAIRE DANS L'ENVIRONNEMENT NATIONAL

## 1.2 L'environnement national

Le débat parlementaire ayant lieu au moment de la rédaction du présent rapport, les éléments ci-dessous se basent sur le Projet de Loi de Finances (PLF) dans sa version initiale.

Le PLF pour 2025 prévoit une croissance de + 1,1 % en 2024, jugée réaliste par le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) portée par les exportations et la demande publique. Pour 2025, la croissance envisagée par le gouvernement s'élèverait également à + 1,1 % c'est-à-dire une baisse de 0,3 % par rapport au programme de stabilité.





# ***1. CONTEXTE BUDGETAIRE DANS L'ENVIRONNEMENT NATIONAL***

Cette croissance serait portée par la demande intérieure privée en raison de la baisse de l'inflation soutenant la consommation des ménages, et des investissements, des ménages comme des entreprises, facilitées par des conditions de financement plus favorables. Les prévisions gouvernementales intègrent un recul de la consommation et de l'investissement des administrations publiques.

Le Haut Conseil des Finances Publiques juge cette prévision de croissance « un peu élevée compte tenu de l'orientation restrictive du scénario de finances publiques associé, qui se traduit par des mesures de hausse des prélèvements obligatoires atteignant un point de PIB et par un repli de la demande publique. ». En ce qui concerne l'inflation, le gouvernement estime qu'elle devrait atteindre + 2,1 % en moyenne annuelle en 2024 alors qu'elle s'établissait à + 4,9 % en 2023. Cette baisse serait due à une diminution des prix de l'énergie et une stabilisation des produits alimentaires et manufacturés. En revanche, les prix des services seraient en hausse en lien avec la dynamique des salaires.

Le HCFP qualifie cette prévision de « vraisemblable mais soumise aux aléas que font peser les tensions géopolitiques sur les prix du pétrole ».

# 1. CONTEXTE BUDGETAIRE DANS L'ENVIRONNEMENT NATIONAL

Tableau 3 : prévisions d'inflation (IPC) en moyenne annuelle en %

	Date de publication	2024	2025
Gouvernement	2 octobre	2,1	1,8
Banque de France*	13 septembre	2,2	1,3
OFCE	13 septembre	2,2	1,7
Rexecode	13 septembre	2,3	1,6
Consensus Forecasts	12 septembre	2,3	1,8
Insee	9 septembre	2,1	

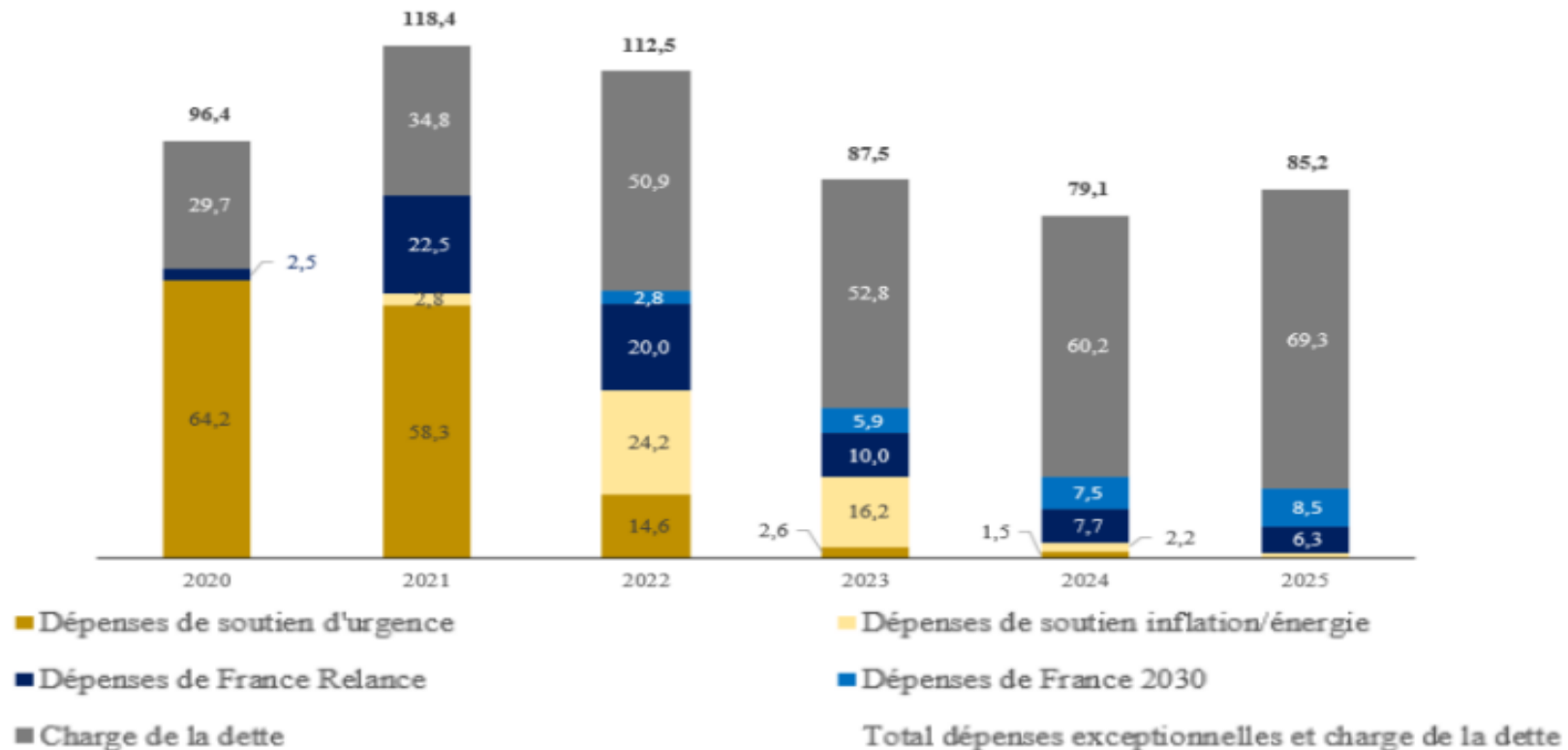
Sources : projet de loi de finances pour 2025, prévisions des organismes et instituts de conjoncture

\* Estimation tirée de la prévision d'IPCH (2,5 % en 2024 et 1,5 % en 2025)

En 2024, les dépenses publiques augmenteraient de 4,2 % notamment en raison d'une hausse de la charge de la dette (60,2 Md€ en 2024 puis 69,3 Md€ en 2025 plus du double du niveau de 2020) due à la fois à la hausse des taux et à la hausse de la dette elle-même. Les dépenses exceptionnelles de soutien d'urgence, de soutien face à l'inflation, de relance et du programme « France 2030 » atteindraient encore 18,9 Md€ en 2024 puis 15,9 Md€ en 2025

# 1. CONTEXTE BUDGETAIRE DANS L'ENVIRONNEMENT NATIONAL

Graphique 9 : dépenses exceptionnelles et de la charge de la dette entre 2020 et 2025 (en Md€)



Sources : Insee, prévisions PLF-PLFSS 2025

Note de lecture : les dépenses exceptionnelles sont composées des dépenses de soutien liées à la crise sanitaire et à l'inflation, des dépenses de relance et des dépenses France 2030. La charge de la dette pour les APU est supposée égale au D41 y compris SIFIM (services d'intermédiation financière indirectement mesurés).

# **1. CONTEXTE BUDGETAIRE DANS L'ENVIRONNEMENT NATIONAL**

Ces dépenses exceptionnelles exclues, c'est une augmentation de 2,6 % des dépenses publiques qui est attendue.

Le PLF prévoit que le déficit public se situerait autour de 6,1 % du PIB, en 2024, contre 4,4 % prévu en loi de finances initiale.

Il ambitionne de réduire le déficit public à 5,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2025, après un dérapage à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. La part de la dette publique atteindrait 115,5% du PIB. Le déficit de l'État s'élèverait à 139 milliards d'euros (Md€).

Afin d'atteindre ce taux, des mesures de réduction des dépenses publiques sont proposées à hauteur de 40 Md€ et une augmentation des recettes prévues à hauteur de 20 Md€ par rapport à la tendance estimée.

Les baisses de dépenses proposées portent sur un effort des dépenses de l'État, une maîtrise des administrations de sécurité sociale dans un contexte de baisse de l'inflation, un décalage, en cours de discussion, de l'indexation des retraites de six mois, la participation des collectivités aux efforts de maîtrise des dépenses publiques, des contributions temporaires des plus grandes entreprises et des hauts revenus et une réduction de certaines niches fiscales et sociales.

Cependant, cette prévision est jugée fragile par le HCFP en raison des mesures qui doivent être intégrées par amendement afin de parvenir à l'objectif et des mesures prévues dont l'adoption est incertaine.

# 1. CONTEXTE BUDGETAIRE DANS L'ENVIRONNEMENT NATIONAL

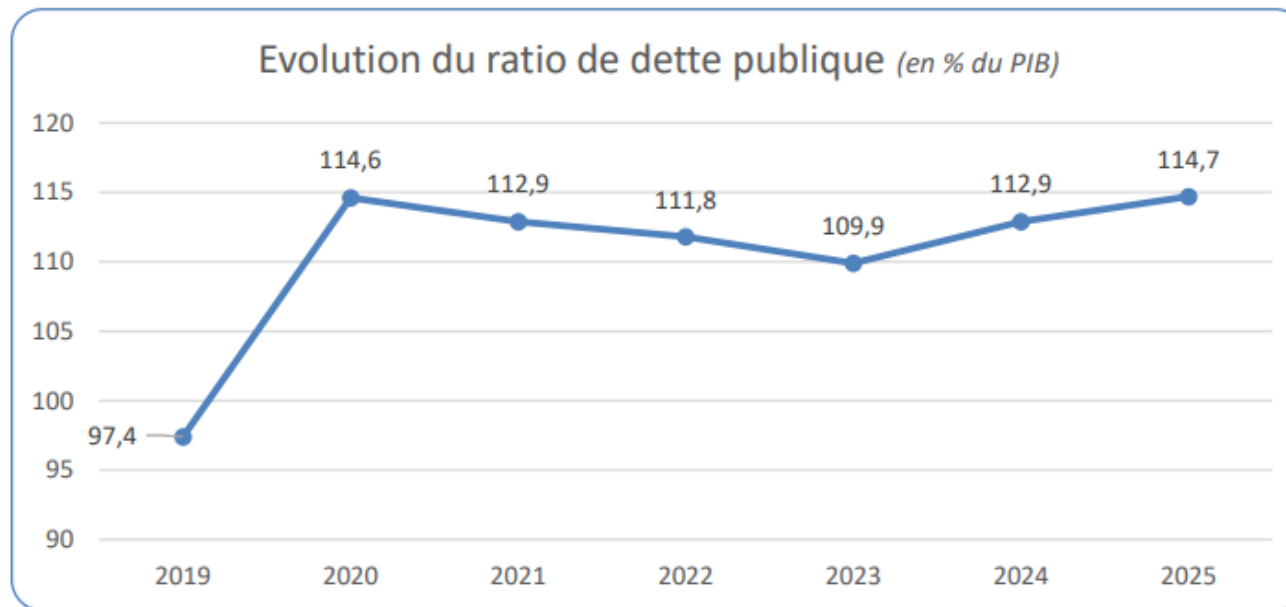
Aussi, le déficit public estimé pour 2024 ainsi que le prévisionnel 2025 s'établissent comme suit :

<i>En points de PIB</i>	Exécution 2023	Prévision 2024	Prévision 2025
Solde structurel (1)	-5,1	-5,7	-4,5
Solde conjoncturel (2)	-0,3	-0,4	-0,4
Mesures ponctuelles et temporaires (3)	-0,1	-0,1	-0,1
<b>Solde effectif (1 + 2 + 3)</b>	<b>-5,5</b>	<b>-6,1</b>	<b>-5,0</b>

Pour le Haut Conseil des Finances Publiques, la prévision de solde public pour 2025 est dépendante de mesures d'économies de dépenses à ce jour, pas toute documentée et dont la mise en œuvre pourrait être difficile. « Le risque est élevé qu'elle soit dépassée ».

Concernant le ratio de la dette publique par rapport au PIB, il a diminué entre 2020 et 2023 grâce à une augmentation importante du PIB en valeur. Cette diminution a été plus faible que chez nos voisins européens. Aussi, la France est aujourd'hui le troisième pays le plus endetté de la zone euros derrière la Grèce et l'Italie.

# 1. CONTEXTE BUDGETAIRE DANS L'ENVIRONNEMENT NATIONAL



Le ratio d'endettement devrait donc retrouver en 2025 le niveau atteint lors de la crise sanitaire.

Ces estimations ne sont pas remises en cause par le Haut Conseil des Finances Publiques.

Leur conclusion est sans appel : « La soutenabilité à moyen terme des finances publiques appelle donc à une vigilance accrue et des efforts immédiats et soutenus dans la durée. La France doit désormais respecter la trajectoire du plan budgétaire et structurel à moyen terme, pour garder le contrôle de ses finances publiques, maîtriser son endettement, tout en finançant les investissements prioritaires et en veillant à ne pas trop affecter son potentiel de croissance ».

# 1. CONTEXTE BUDGETAIRE DANS L'ENVIRONNEMENT NATIONAL

## 1.4. Les principales mesures issues du projet de loi de Finances 2025 (PLF 2025), concernant les collectivités locales

La loi de finances pour 2025 a été élaborée dans un contexte de déficit public élevé et de dette croissante. Sur la base d'une inflation à 1,4% et d'une croissance de 0,9%, l'objectif de la loi de finances est de ramener le déficit à 5,4% du PIB en 2025, avec une dette estimée à 115,5% du PIB.

### Principales Dispositions : Une facture d'environ 7 milliards d'euros pour les collectivités

Les restrictions imposées aux collectivités locales en 2025 (Md€)	
Prélèvement sur plus de 2000 collectivités environ	- 1
Gel du montant de la fraction de TVA	- 1,2
Compensation de la taxe professionnelle (FDPTP et DCRTP)	- 0,49
DGF : augmentation de 150 M€	0,15
Réduction du Fonds vert	- 1,35
Dotation de soutien aux investissements locaux (DSIL)	- 0,15
CNRACL : hausse de 3 points du taux de cotisation retraite, auxquels s'ajoute la non-compensation de point supplémentaire 2024	- 1,4
Suppression du fonds de soutien des activités périscolaires	- 0,04
Relèvement de 20% à 30% du taux d'exonération de la TFPB en faveur des terres agricoles	- 0,06
Agence nationale du sport	- 0,06
<b>TOTAL</b>	<b>- 5,6</b>

# 1.

## **CONTEXTE BUDGETAIRE DANS L'ENVIRONNEMENT NATIONAL Le PLF 2025**

### **S'ajoutent aussi :**

- 0,7 Md€ de réduction des crédits de l'Agence des financements des infrastructures de transports (AFITF) ;
- 130 M€ de réduction des crédits des Agences de l'eau
- 230 M€ de manque à gagner sur la DGF, toutes collectivités confondues, au titre de la non indexation de la DGF sur l'inflation, dont 116 M€ pour le bloc communal ;
- 14,5 M€ au titre du gel de la DETR dont le montant n'est donc pas indexé sur l'inflation ;
- 8 M€ au titre du gel de la DSIL, soit une perte totale de 158 M€ au titre de la DSIL.

### **1. Fonds de Réserve et DILICO :**

Ce prélèvement, instauré sur plus de 2000 collectivités environ, ponctionnerait les recettes des communes et des EPCI à hauteur de 500 millions d'euros, tandis que la contribution des départements et des régions s'élèverait respectivement à 220 millions et 280 millions d'euros. Ce dispositif vise à lisser les recettes des collectivités territoriales, dans le but de participer à la maîtrise de la trajectoire des finances publiques au regards des critères européens (qui examinent l'équilibre entre les dépenses et les recettes sur l'exercice). 90% de la somme ainsi prélevée devra être reversée aux collectivités contributives, par tiers, pendant trois ans, les 10% restants alimentant les fonds de péréquation



# **1. CONTEXTE BUDGETAIRE DANS L'ENVIRONNEMENT NATIONAL**

**2. Gel des fractions de TVA** qui coûtera 1,2 milliard d'euros de manque à gagner pour les collectivités.

## **3. Fiscalité.**

La modification des seuils de franchise de TVA pour les petites entreprises et les collectivités locales. Sur ce dernier point, le communiqué de presse du ministère de l'Economie et des finances n°121 du 6 février 2025 (Texte du communiqué en ANNEXE) indique que « Dans l'attente des conclusions de la consultation, les entreprises et autres organismes ne sont pas tenus d'effectuer les nouvelles démarches déclaratives en matière de TVA. »

## **4. Dotations.**

La DGF sera finalement revalorisée de 150 millions d'euros, mais au travers d'une minoration des crédits de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Cette augmentation étant plus faible que l'inflation prévue, il s'agit donc d'une baisse en volume de la DGF. La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est maintenue.

## **5. Fonds vert amputé.**

A ces efforts demandés aux collectivités, il faut également ajouter la baisse drastique du Fonds vert passe de 2,5 milliards à 1,15 milliard d'euros.

# **1. CONTEXTE BUDGETAIRE DANS L'ENVIRONNEMENT NATIONAL**

## **6. Autres dotations et fonds**

**DCRTP et FDPTP.** Des baisses significatives sont prévues sur la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et les Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP).

Le fonds de soutien des activités périscolaires (FSDAP) sera supprimé à la rentrée scolaire 2025 alors que la semaine de quatre jours et demi demeure le cadre légal de référence depuis la réforme des rythmes scolaires.

## **7. Intercommunalités :**

Outre le gel des fractions de TVA en compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et de la CVAE, la dotation de compensation versée aux intercommunalités devrait également connaître une baisse non négligeable liée aux effets de la hausse de la dotation d'intercommunalités (90 millions) et des dotations de péréquation DSR-DSU, non financés. La loi de finances prévoit néanmoins quelques assouplissements sur les modalités de répartition de la dotation de solidarité communautaire (DSC), et la simplification des transferts des dotations de compensation en cas d'évolution de périmètre.

# **1. CONTEXTE BUDGETAIRE DANS L'ENVIRONNEMENT NATIONAL**

**8. Logement.** Suppression des conditions de localisation pour l'éligibilité au Prêt à Taux Zéro (PTZ) et prolongation du dispositif Loc'Avantages jusqu'au 31 décembre 2027.

**9. Opérateurs de l'État :** La loi de finances a des impacts sur les agences de l'eau, l'Agence nationale du sport, d'importants partenaires des collectivités.

**11. Fonction Publique :** Par décret mais dans la ligne des volontés du gouvernement portées dans la loi de finances pour la Sécurité sociale, la cotisation à la CNRACL pèsera pour plus de 1,4 milliards en 2025 (3 points auxquels s'ajoute la non-compensation du point supplémentaire de 2024), avec une augmentation complémentaire de 3 points en 2026, 2027 et 2028, portant la facture pour les collectivités à plus de 5 milliards.

On peut également retenir le pouvoir accordé aux départements de relever de 4,5 % à 5 % le plafond des DMTO pour trois ans (avec exonération pour les primo-accédants) ainsi que la possibilité donnée aux régions de voter un versement mobilité jusqu'à 0,15 % de la des rémunérations soumises à cotisations sociales versées les entreprises de onze salariés et plus.

# ***ANALYSE RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE***

# La Construction Budgétaire

**La construction du budget de la commune de Clarensac doit intégrer les contraintes et impératifs suivants :**

- Maintenir un bon niveau de service public que ce soit sur le plan qualitatif et quantitatif
- Confirmer le soutien apporté aux associations et aux plus fragiles
- Confirmer les efforts de gestion mis en œuvre depuis le début du mandat pour optimiser les ressources municipales
- Conserver un niveau élevé d'épargne brute pour préserver notre capacité de réaliser les investissements nécessaires
- Favoriser les actions et investissements responsables concourant à une plus grande sobriété énergétique
- Tenir compte d'un contexte inflationniste durable et généralisé
- Intégrer les contraintes imposées par l'Etat.

# Mise en œuvre d'une politique responsable et ambitieuse

**Elle devra se traduire par la poursuite des efforts menés pour garantir une gestion raisonnée, responsable, et passer par l'affirmation des objectifs financiers généraux suivants:**

- La maîtrise des charges de fonctionnement courant en absorbant les fortes augmentations subies les années précédentes
- La maîtrise de la masse salariale en intégrant les revalorisations imposées et la qualité de vie au travail
- Le maintien du soutien apporté aux associations en l'adaptant aux spécificités et besoins de chacun
- La stabilité des taux des taxes foncières
- L'adaptation de la tarification des services ne remettant pas en cause l'accessibilité à l'ensemble des services pour tous
- La consécration des excédents budgétaires à l'investissement
- L'optimisation et la recherche de financements extérieurs

# ***LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE***

# La structure et la gestion de la dette

La situation financière de la commune de Clarensac au 31/12/24 est saine. Ceci peut être illustré à travers deux ratios financiers de référence : l'évolution de la CAF nette et la capacité de désendettement.

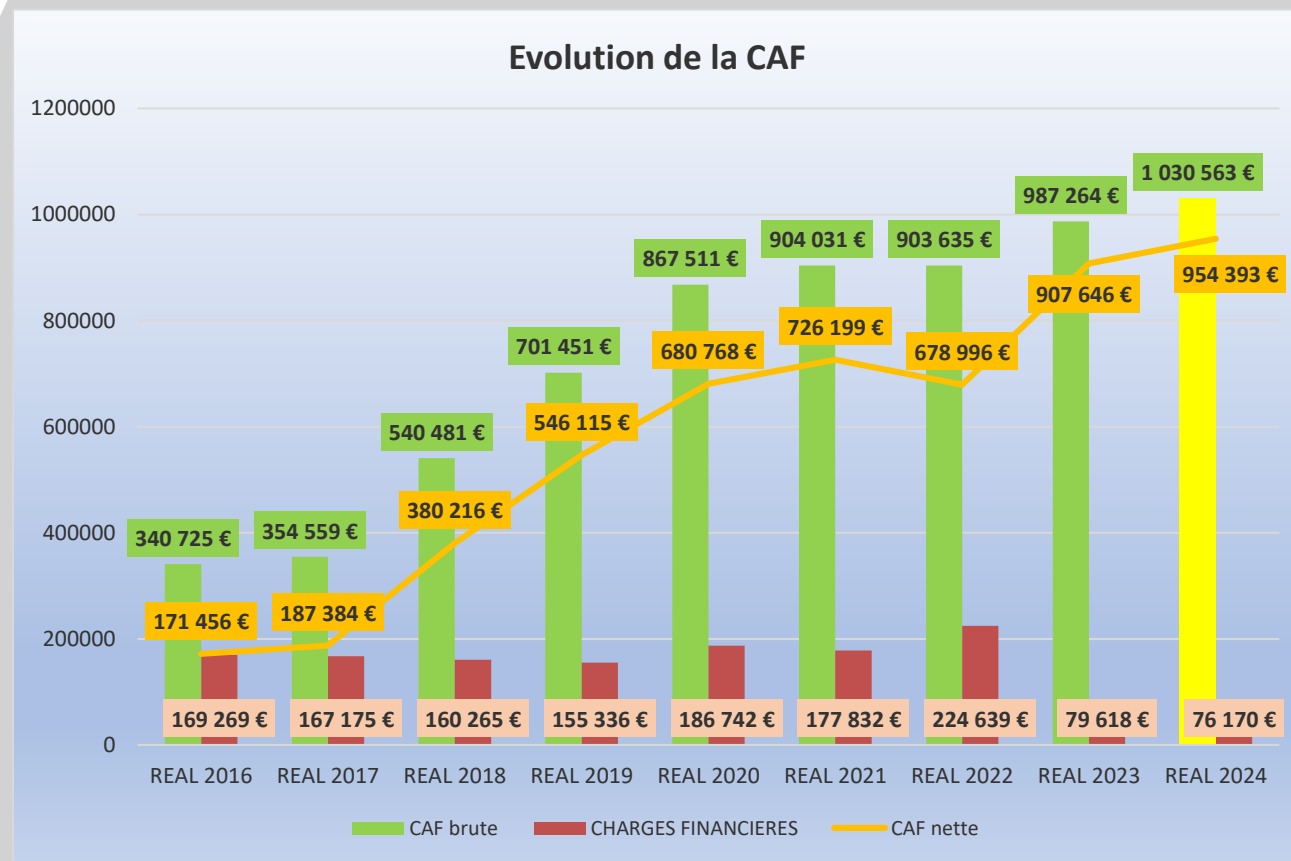
## 1. L'épargne brute : la capacité d'autofinancement ou CAF

L'épargne représente l'autofinancement que dégage la ville pour rembourser sa dette et financer ses investissements.

Cette évolution ne tient pas compte des recettes exceptionnelles car celles-ci ne sont pas des recettes pérennes.

Fin 2024, l'épargne brute de Clarensac s'élève à environ 1 030 563 euros soit 236 euros par habitant. La moyenne des communes françaises est de 224 € par habitant en 2023. (4357 habitants)

**CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT nette 2024 = 28,41 %** des recettes de fonctionnement (15,9 % au niveau national)





# La structure et la gestion de la dette

## 2. La capacité de désendettement

La capacité de désendettement représente le nombre d'années que la ville mettrait pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant tout son autofinancement (épargne brute).

La Capacité de désendettement à fin 2024 de Clarensac s'établit à 4,53 ans. Les experts en finances locales considèrent généralement que le seuil critique se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés pour une commune de rembourser sa dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établit à 10 ans.

## 3. Le détail de la dette

Prêteur	En cours	TAUX	Nombre de contrats
SFIL	4 970 976,73	1.50 %	1

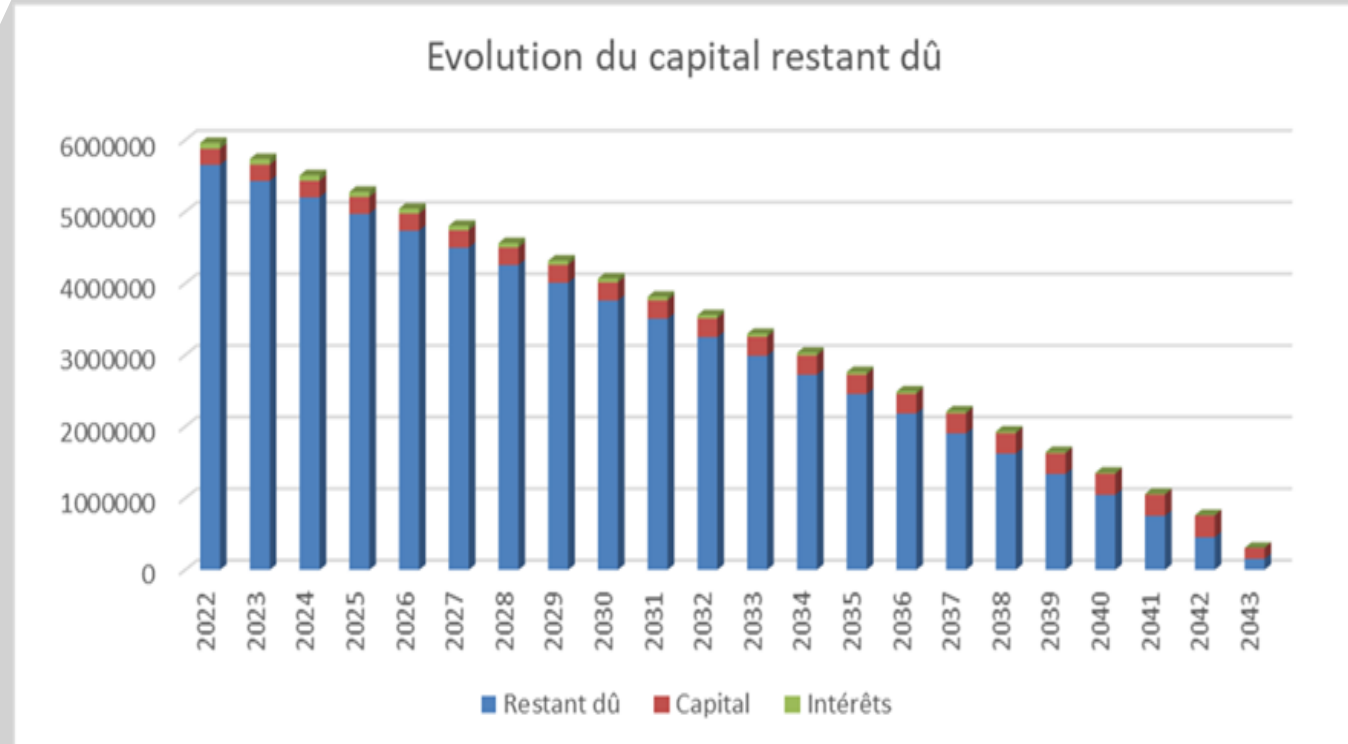
**CAPACITE DE DESENDETTEMENT 2024 = 4,8 ANS**

### Le coût de la dette (au 1<sup>er</sup> janvier 2025)

L'encours de dette au 01/01/2025 s'élève à **4 970 976,73 €** soit **1 141 €** par habitant.

# La structure et la gestion de la dette

## 4. Profil de l'extinction de la dette



# **LA SITUATION FINANCIERE DE CLARENSAC**

# La Situation Financière de Clarensac

## LE CONTEXTE LOCAL

Si le contexte de morosité globale pourrait nous conduire au repli, la municipalité fait le choix d'une ville responsable et solidaire en maintenant son niveau d'investissement tout en faisant progresser son niveau de services au public

Soutenir et renforcer la cohésion sociale, préparer l'avenir en réalisant les investissements qui préparent la Ville de demain, demeurent l'ambition.

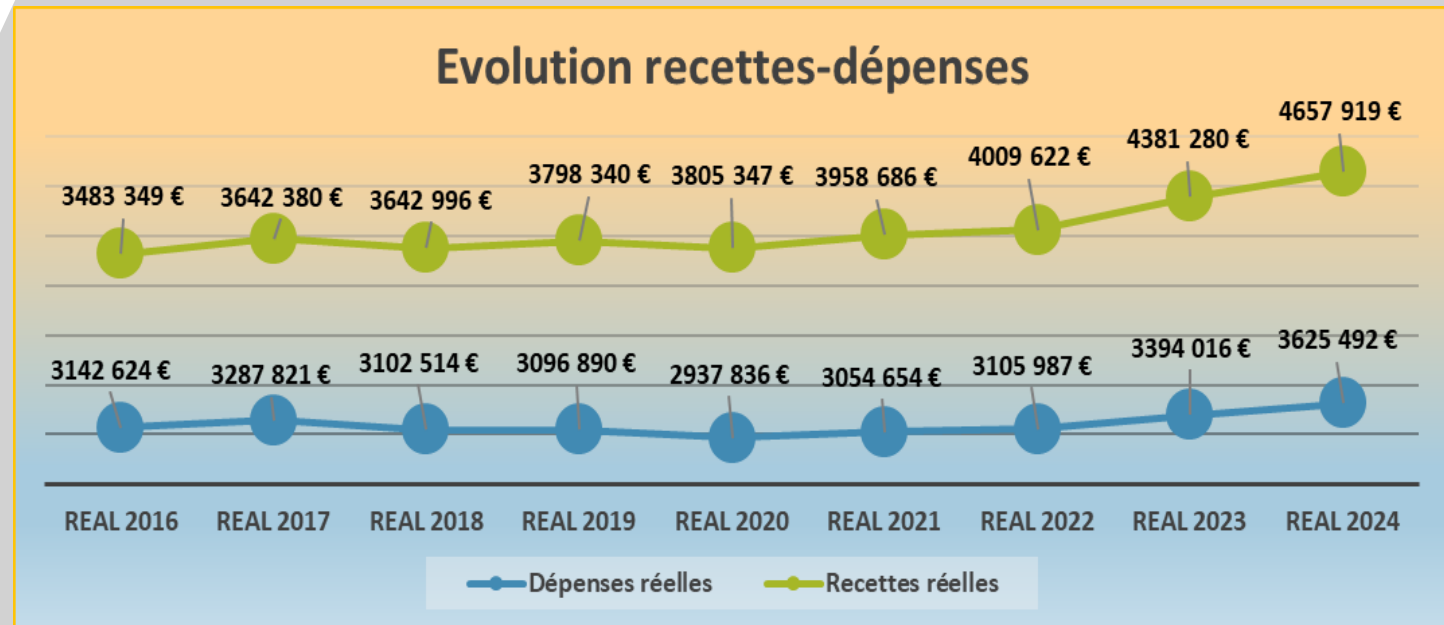
Aussi, grâce à un pilotage vertueux, la commune de Clarensac conserve une situation financière saine, qui lui permet, malgré un contexte budgétaire contraint et incertain, de poursuivre le projet de mandat, en matière d'adéquation de l'offre de services publics aux besoins de la population, notamment au travers de la réalisation d'investissements structurants au service des politiques publiques .

En effet, la commune, grâce à une politique reposant sur une maîtrise des dépenses et une optimisation des recettes, a pu limiter les effets de la conjoncture. Ces efforts ont permis d'obtenir des ratios en matière d'évolution des dépenses et des recettes plus favorables que les moyennes nationales

# La Situation Financière de Clarensac

Depuis 2021, l'écart entre les recettes et les dépenses se stabilise à hauteur de 1 000 000 €. Cet écart permet à la commune de dégager une marge de manœuvre suffisante à destination de l'investissement.

Une modération des dépenses sera nécessaire en cas de baisse de l'inflation.



# Section fonctionnement : les dépenses

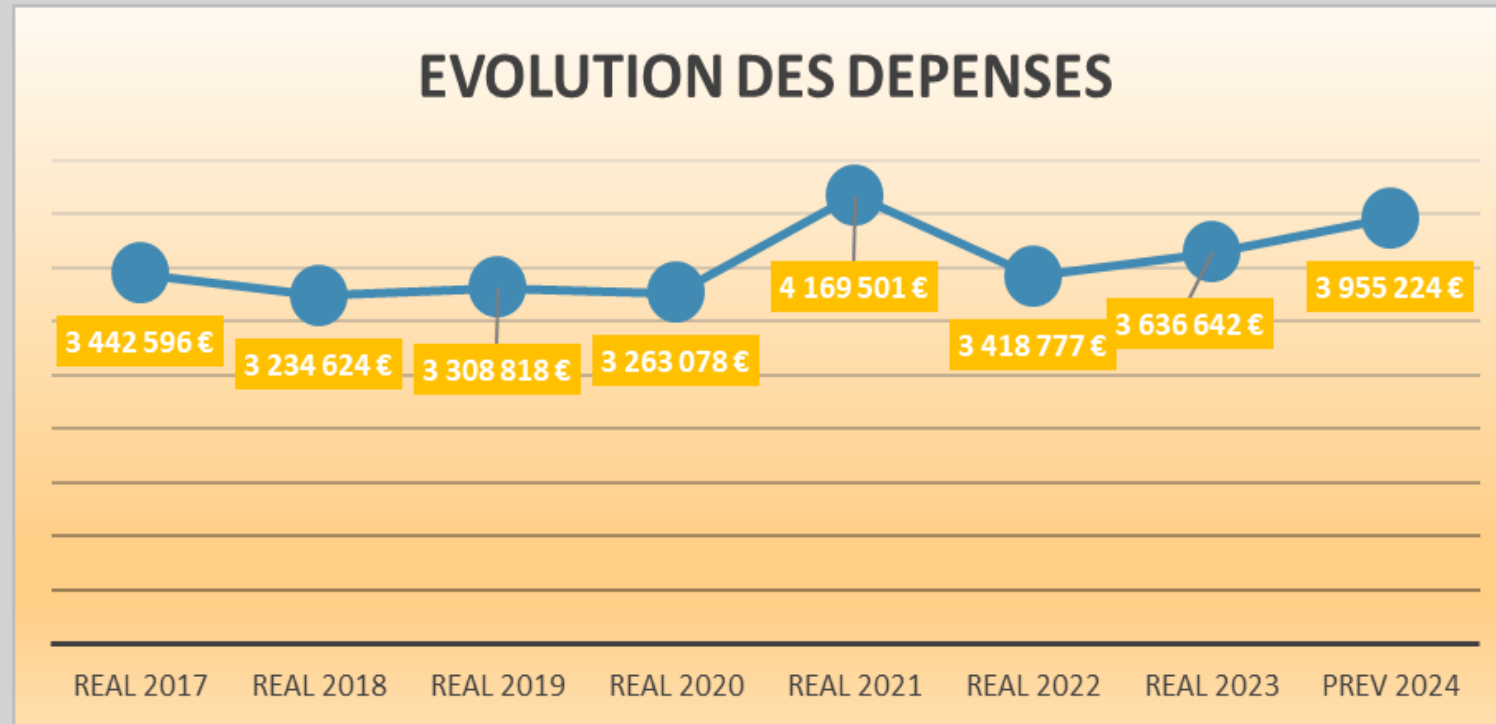
## Des dépenses durablement impactées par des augmentations subies

### Section fonctionnement : Les dépenses

- En augmentation de + 318 582 € (+ 8.76 % ) par rapport à 2023.
- L'exercice 2024 se situe à un niveau très légèrement supérieur à la moyenne des dépenses des 10 dernières années malgré une inflation cumulée de plus de 12% ces trois dernières années.
- L'année 2024 a connu une augmentation des dépenses à caractère général (011) de 16,31% par rapport à 2023.
- Les charges de personnels (012) ont augmentés de 22 950 € soit 1,24%
- Les autres charges de gestion courante (065) ont connus une hausse de 3,8 % en prenant en compte la hausse de la contribution au service incendie (101 136 € contre 91 000€ en 2024). Ces charges sont en constante évolution car elles intègrent l'externalisation du centre de loisirs à hauteur de 120 000 € .
- Les charges financières (066) baissent grâce notamment à la restructuration des prêts effectuée en cours d'année 2021.
- Par ailleurs la dépense liée à la pénalité SRU (014) pour manque de logements sociaux s'élève à 48 856 €

# Section fonctionnement : les dépenses

Des dépenses durablement impactées par  
des augmentations subies (inflation)



REAL 2017	REAL 2018	REAL 2019	REAL 2020	REAL 2021	REAL 2022	REAL 2023	REAL 2024
3 442 596 €	3 234 624 €	3 308 818 €	3 263 078 €	4 169 501 €	3 418 777 €	3 636 642 €	3 955 224 €

# Section fonctionnement : les dépenses

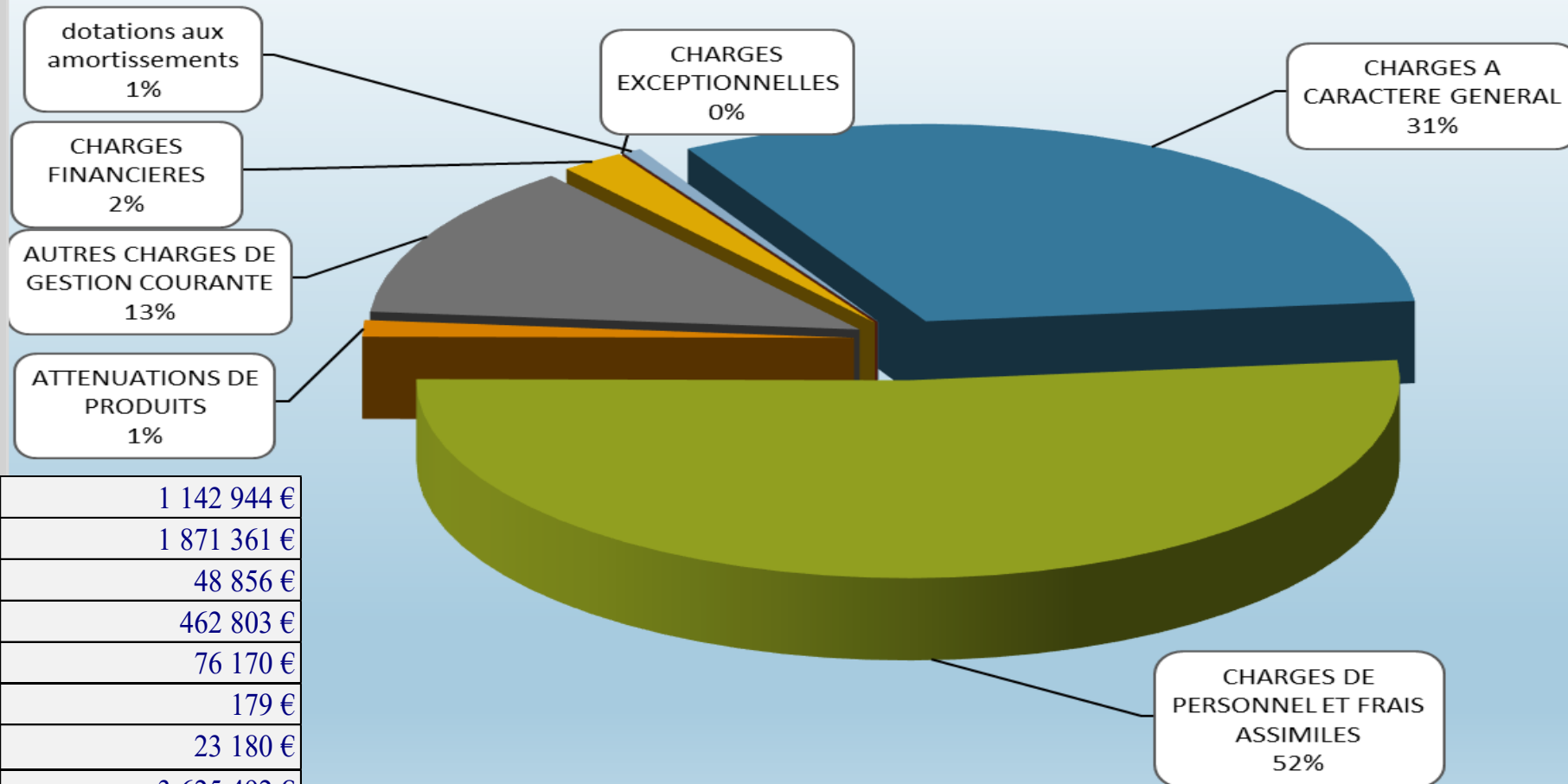
## Evolution des dépenses réelles 2016-2024

	REAL 2016	REAL 2017	REAL 2018	REAL 2019	REAL 2020	REAL 2021	REAL 2022	REAL 2023	REAL 2024
<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	776 305 €	780 860 €	783 964 €	772 103 €	659 204 €	800 928 €	922 298 €	963 102 €	1 142 944 €
<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	1 814 349 €	1 944 342 €	1 846 718 €	1 850 710 €	1 796 961 €	1 774 771 €	1 798 104 €	1 853 631 €	1 871 361 €
<b>ATTENUATIONS DE PRODUITS</b>	29 249 €	37 951 €	37 278 €	38 667 €	34 192 €	47 090 €	50 783 €	51 610 €	48 856 €
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	353 168 €	357 377 €	274 249 €	280 049 €	292 671 €	323 995 €	243 077 €	445 621 €	462 803 €
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	169 269 €	167 175 €	160 265 €	155 336 €	150 626 €	107 310 €	83 015 €	79 618 €	76 170 €
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	283 €	117 €	40 €	25 €	4 182 €	560 €	8 709 €	435 €	179 €
Dotation Amortissements									23 180 €
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 142 624 €</b>	<b>3 287 821 €</b>	<b>3 102 514 €</b>	<b>3 096 890 €</b>	<b>2 937 836 €</b>	<b>3 054 654 €</b>	<b>3 105 987 €</b>	<b>3 394 016 €</b>	<b>3 625 492 €</b>



# Section fonctionnement : dépenses

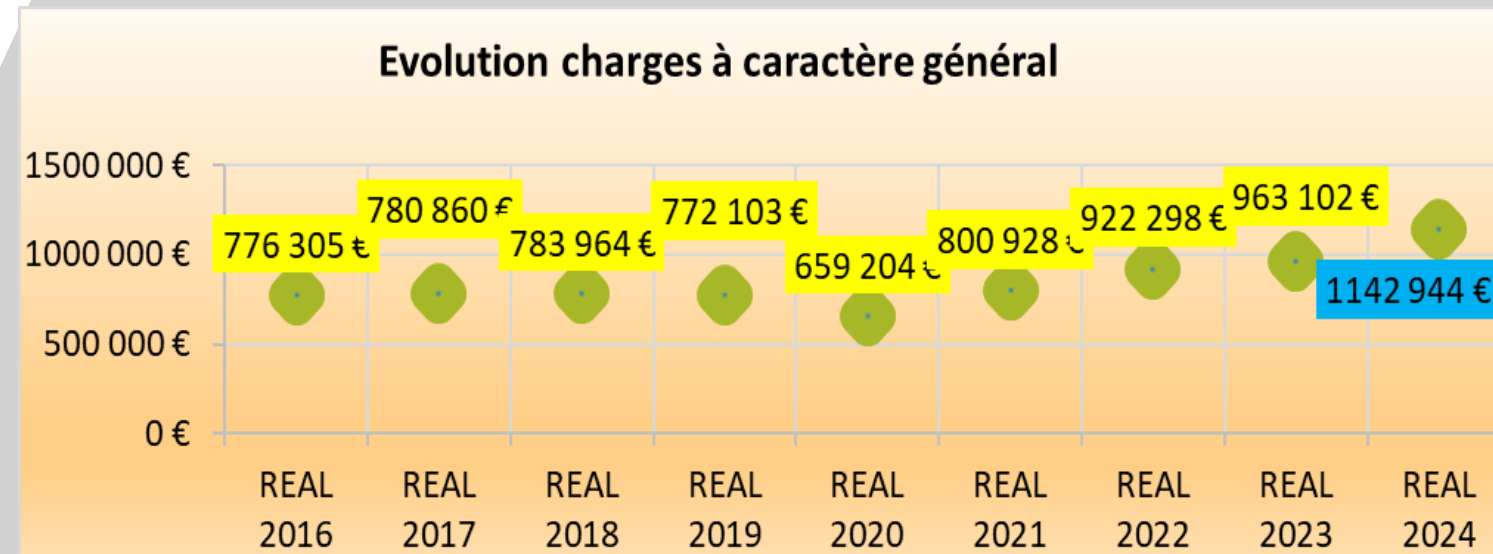
Fonctionnement : répartition des dépenses 2024



CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 142 944 €
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 871 361 €
ATTENUATIONS DE PRODUITS	48 856 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	462 803 €
CHARGES FINANCIERES	76 170 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	179 €
dotations aux amortissements	23 180 €
Total des dépenses réelles fonctionnement	3 625 492 €

## a. Les charges à caractère général

- Les charges à caractère général, constituées des frais généraux (électricité, eau, gaz, ménage, etc...) et des dépenses d'intervention des services municipaux (fournitures, prestataires extérieurs, etc...) ont augmentées de 179 142 €, soit de 16,31% par rapport à 2023. Les hausses concernent principalement l'achat des prestations de services enfance jeunesse, du prix des cantines, l'entretien des bâtiments publics et des les travaux de voiries
- Les baisses constatées : la maintenance, fournitures d'entretien, le versements à des organismes de formation et autres matières et fournitures.



# ***Les charges de personnel :***

- Le taux moyen d'administration des communes de 3 500 à 5 000 habitants est de 12,4 agents (EQTP) pour 1 000 habitants soit environ 50 pour 4 000. (DCG)
- Les charges de personnel ont connues une faible augmentation de 1,24% pour l'exercice 2024.
- Cette progression est correcte compte tenu notamment de l'impact, en année pleine, des mesures règlementaires intervenues en cours d'année 2024.
- Ce budget se caractérise par une baisse du volume de la rémunération principale des titulaires et une augmentation quasi équivalente de la rémunération des non titulaires (64111-64131)
- La prime pouvoir d'achat pour un montant d'environ 11 000 €
- La mise en place proposées des tickets restaurant dans la cadre de la qualité de vie au travail pour un montant de 20 000 € environ

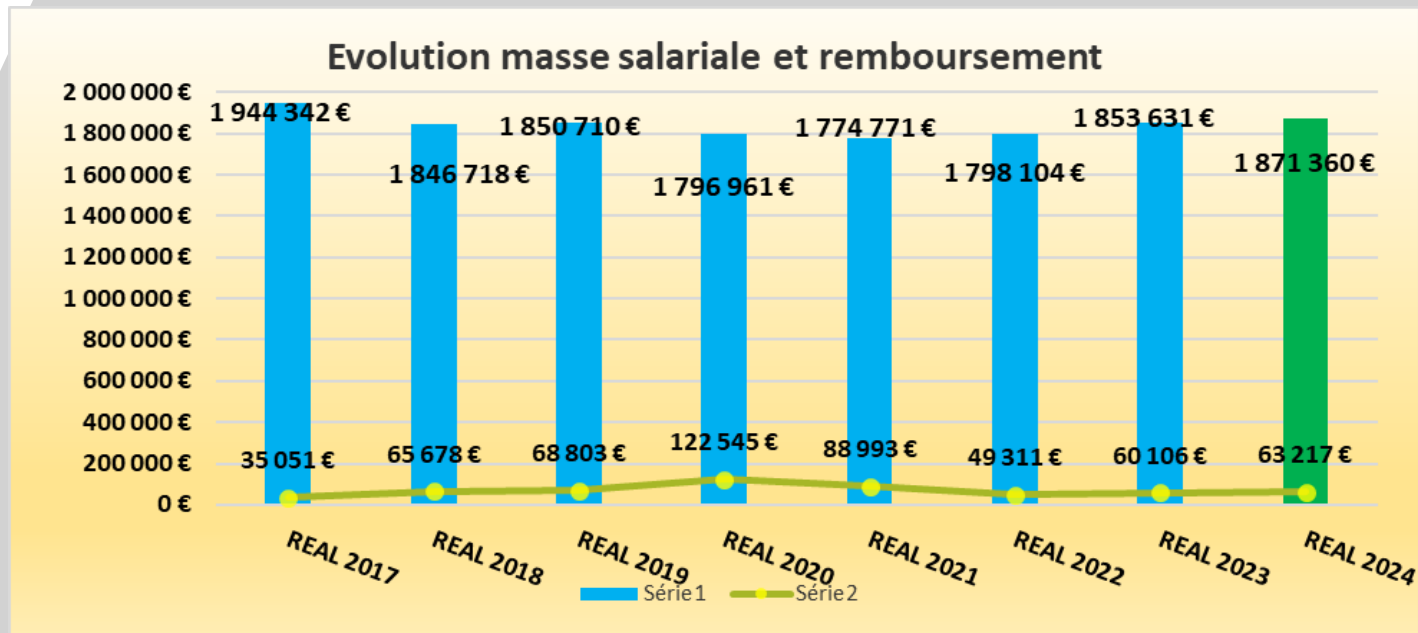
# ***Les charges de personnel :***

- Le Glissement-vieillesse-technicité GVT positif (augmentation de la **masse salariale** de N+1 par rapport à N qui correspond aux majorations automatiques, du salaire ou de la prime d'ancienneté, dues au passage du temps.)
- Par ailleurs, d'autres éléments doivent être pris en compte :
  - 1- Pour améliorer la reconnaissance de l'engagement des agents et de leur manière de servir :
    - Les indemnités liées aux fonctions sont réexaminées
    - L'attribution du Complément Indemnitaire Annuel continue à être attribué sur la base de l'appréciation de la valeur professionnelle de l'agent.
  - 2- Le recours à l'externalisation de certaines compétences continue.

# Les charges de personnel

## La masse salariale

- En 2024, les charges de personnel ont légèrement augmentées 17 729 € soit de 1,2 %
- Les charges de personnel représentent 52 % des charges réelles de fonctionnement



ANNEE	REAL 2017	REAL 2018	REAL 2019	REAL 2020	REAL 2021	REAL 2022	REAL 2023	REAL 2024
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASS	1944342	1846718	1850710	1796961	1774771	1798104	1853631	1871360
ATTENUATIONS DE CHARGES	35051	65678	68803	122545	88993	49311	60106	63217

# Les charges de personnel

- *état des effectifs (CDI, CDD et contrats aidés inclus)*
- La commune de Clarensac compte au 01/01/2025 un effectif de 45 agents dont 36 fonctionnaires et 4 contractuels
- 5 fonctionnaires sont en disponibilité

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Cat A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Cat B	6	6	6	6	6	6	6	6	5	5
Cat C	55	47	44	43	43	38	38	38	37	39
TOTAL	62	54	51	50	50	45	44	45	43	45

# Les charges de personnel : répartition par service

ANNEE 2024 au 01/01/2024

	Service administratif		Service Technique			Service Enfance-Jeunesse			Police	TOTAL
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	dispo ou parental	contractuel	Titulaire	Contractuel	Dispo ou parental	Titulaire	
Catégorie A	1									1
Catégorie B	2		1			1			1	5
Catégorie C	3	1	8	3	3	13	2	1	3	37
										43

43 dont 4 en disponibilité ou congé parental soit 39 présents

**Titulaires**                    33  
**Contractuels**                6  
**Dispo /**  
**parental**                        4

ANNEE 2025 au 01/01/2025

	Service administratif		Service Technique			Service Enfance-Jeunesse			Police	TOTAL
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Dispo ou vacant	Contractuel	Titulaire	Dispo ou vacant	Contractuel	Titulaire	
Catégorie A	1									1
Catégorie B	2		1			1			1	5
Catégorie C	4	1	9	4	1	13	1	2	4	39
										45

**Titulaires:**                    36  
**Contractuels :**                4  
**Disponibilités :**                5

45 dont 5 en disponibilité ou congé parental soit 40 présents

# ***Autres charges de gestion courante :***

## **Atténuation de produits**

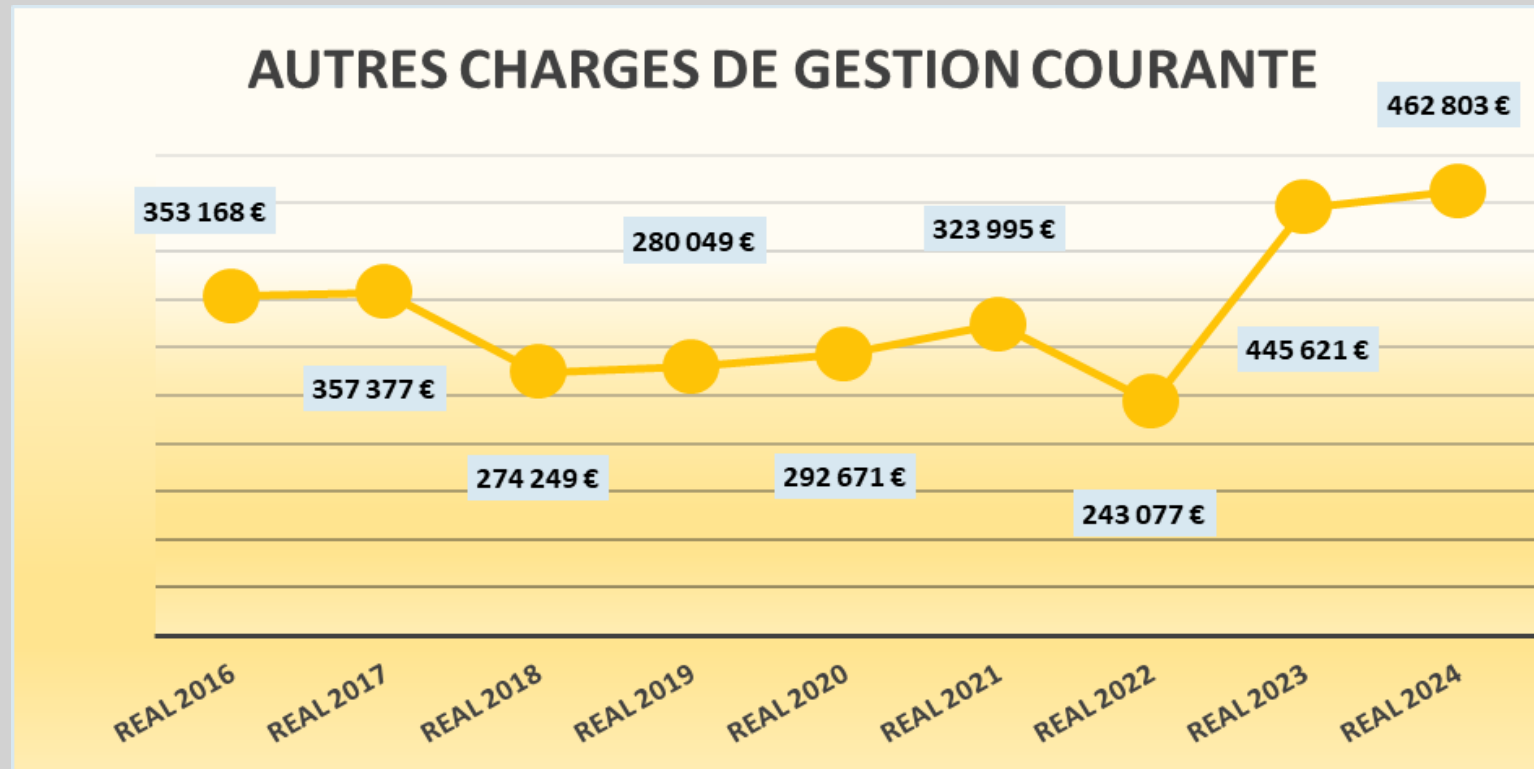
- Le prélèvement pour 2024 dans le cadre de la carence en matière de logements sociaux pour un montant de 48 856 euros est en très légère baisse par rapport à l'année précédente (- 2700 €)

## **Autres charges de gestion courante :**

- Ce poste comprend principalement les indemnités des élus (24 %) , la participation au SDIS (22%), l'externalisation de l'animation des centres de loisirs (23,6 %) et de la crèche (17%) ainsi que les subventions aux associations (5,6%). Les hausses de la participation au SDIS sont permanente depuis 10 ans et s'élèvent à 102 000 €.
- L'enveloppe destinée aux associations sportives et culturelles est stable.



# *Autres charges de gestion courante :*



# ***Section fonctionnement : les recettes***

## **Des recettes majoritairement figées et durablement contraintes**

Ces recettes permettent de financer le fonctionnement de la commune.

L'État assure le recouvrement des impôts locaux par l'intermédiaire des services de la DGFIP. Les services de l'Etat traitent également les nombreuses réclamations, gracieuses et contentieuses, qu'entraînent les impôts directs locaux.

La fiscalité indirecte locale est quant à elle recouvrée par la DGFIP pour les droits de mutation et par la Direction générale des douanes pour la TIPP. En contrepartie, l'Etat prélève au titre des frais de gestion de la fiscalité locale 8% d'impôts supplémentaires qui viennent s'ajouter au produit des impositions locales (article 1641 du Code Général des Impôts).

# *Section fonctionnement : recettes*

Les recettes 2024 ont augmentées de d'environ 6,46% pour atteindre **4 668 933 €**.

Cette augmentation est principalement due à:

- Augmentation des produits des services, du domaine et ventes diverses (**49 000 €**) avec une augmentation des redevances et droits des services périscolaires de **31 000 €**, des redevances d'occupation du domaine public de **14 000 €**, ainsi que des produits à caractère de loisirs de **11 000 €**.
- Augmentation des impôts et taxes de **74 000 €**
- Augmentation des recettes de la fiscalité locale de **71 000 €** dont + **125 000 €** d'impôts directs locaux
- Dotation et participation en baisse de **43 0000 €**
- De taxes sur la consommation finale d'électricité en diminution

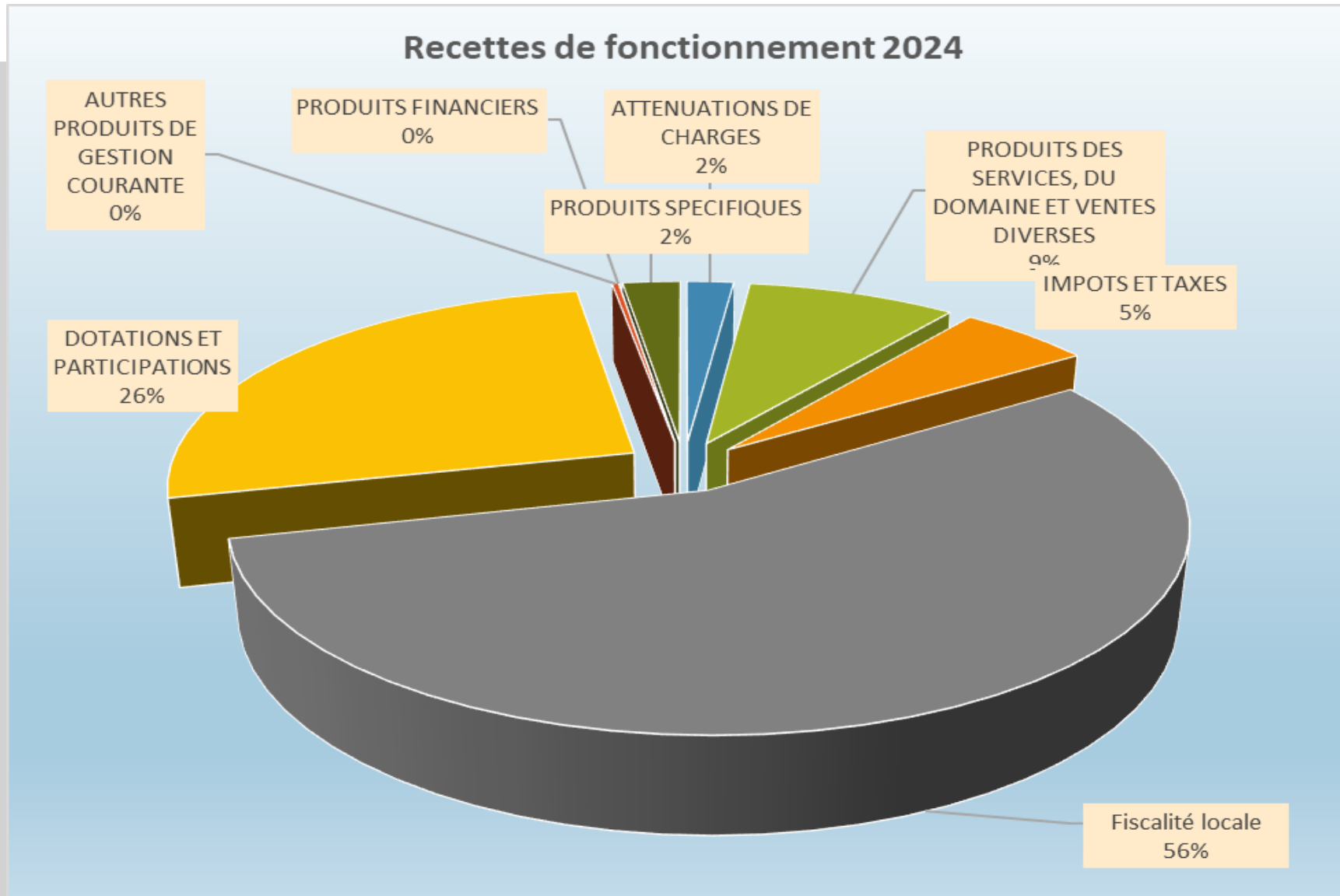
# Section fonctionnement : recettes

## Suivi des recettes

### Evolution des recettes réelles de fonctionnement

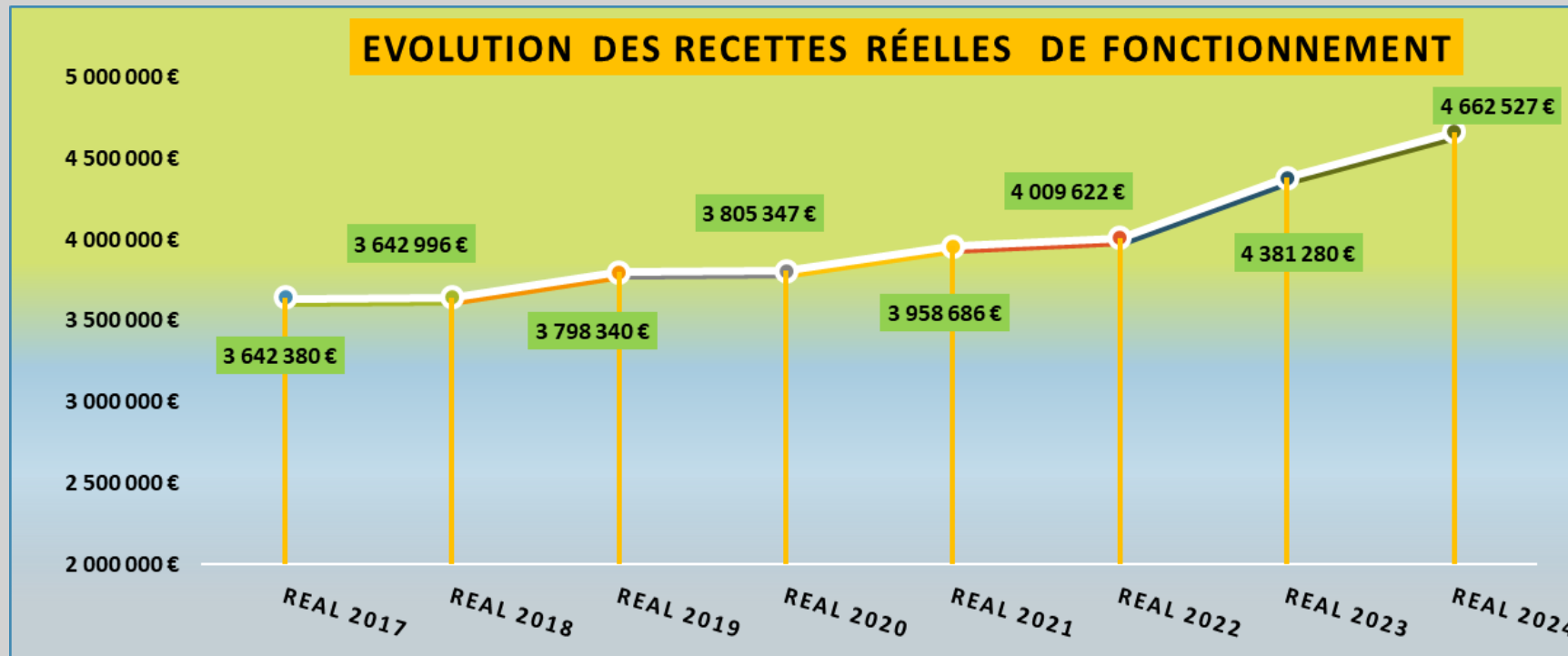
	REAL 2016	REAL 2017	REAL 2018	REAL 2019	REAL 2020	REAL 2021	REAL 2022	REAL 2023	REAL 2024
ATTENUATIONS DE CHARGES	73 733 €	35 051 €	65 678 €	68 803 €	122 545 €	88 993 €	49 311 €	65 025 €	91 626 €
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VE	226 159 €	249 950 €	273 687 €	296 850 €	178 995 €	290 613 €	266 734 €	349 247 €	397 971 €
IMPOTS ET TAXES	2 194 372 €	2 278 079 €	2 276 878 €	2 172 603 €	2 298 096 €	2 445 558 €	2 467 781 €	178 367 €	254 458 €
Fiscalité locale								2 511 338 €	2 582 685 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	938 827 €	1 028 542 €	994 610 €	1 245 866 €	1 194 324 €	1 123 920 €	1 219 802 €	1 250 948 €	1 214 006 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	50 254 €	50 755 €	32 138 €	14 213 €	11 386 €	9 596 €	5 990 €	14 541 €	12 210 €
PRODUITS FINANCIERS	5 €	4 €	5 €	5 €		4 €	4 €	0 €	
PRODUITS SPECIFIQUES								11 816 €	109 571 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>3 483 349 €</b>	<b>3 642 380 €</b>	<b>3 642 996 €</b>	<b>3 798 340 €</b>	<b>3 805 347 €</b>	<b>3 958 686 €</b>	<b>4 009 622 €</b>	<b>4 381 280 €</b>	<b>4 662 527 €</b>

# Section fonctionnement : recettes



# Section fonctionnement : recettes

Recettes de fonctionnement : une augmentation de 6,42 % en 2024



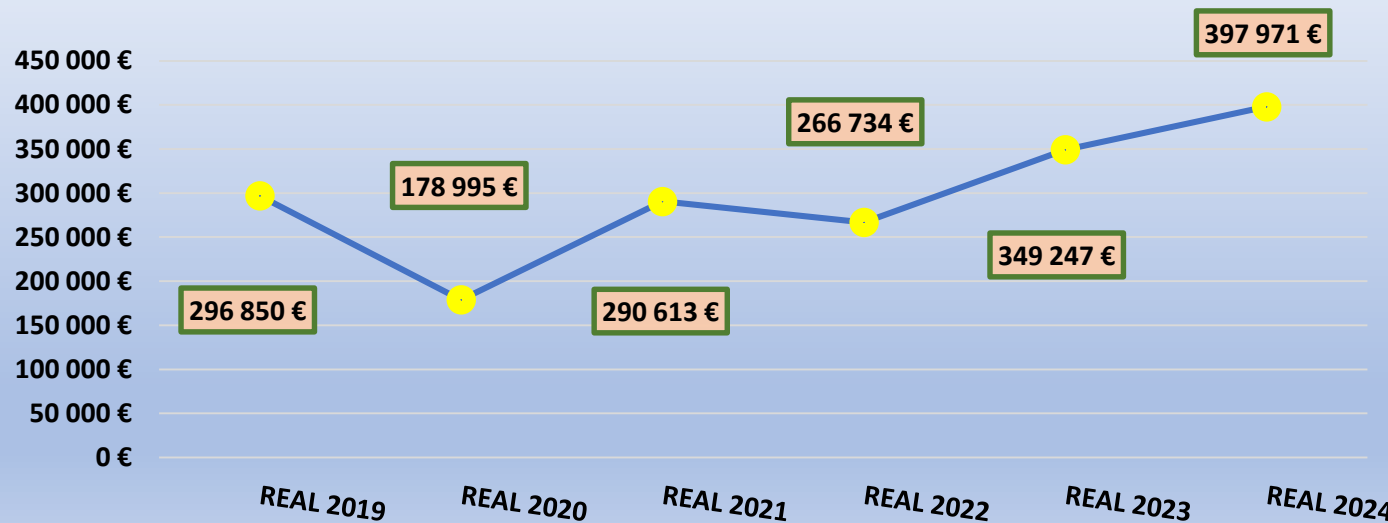
# a. Produits des services et du domaine

Les recettes des produits et services du domaine ont augmentées de 49000 €. La fréquentation des services municipaux périscolaires et extra scolaires a encore progressé.

Les tarifs d'accès aux services municipaux périscolaires et extra scolaires ont augmentés en 2023 (10%)

Les recettes ont plus que doublées par rapport au début de mandat.

EVOLUTION PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES

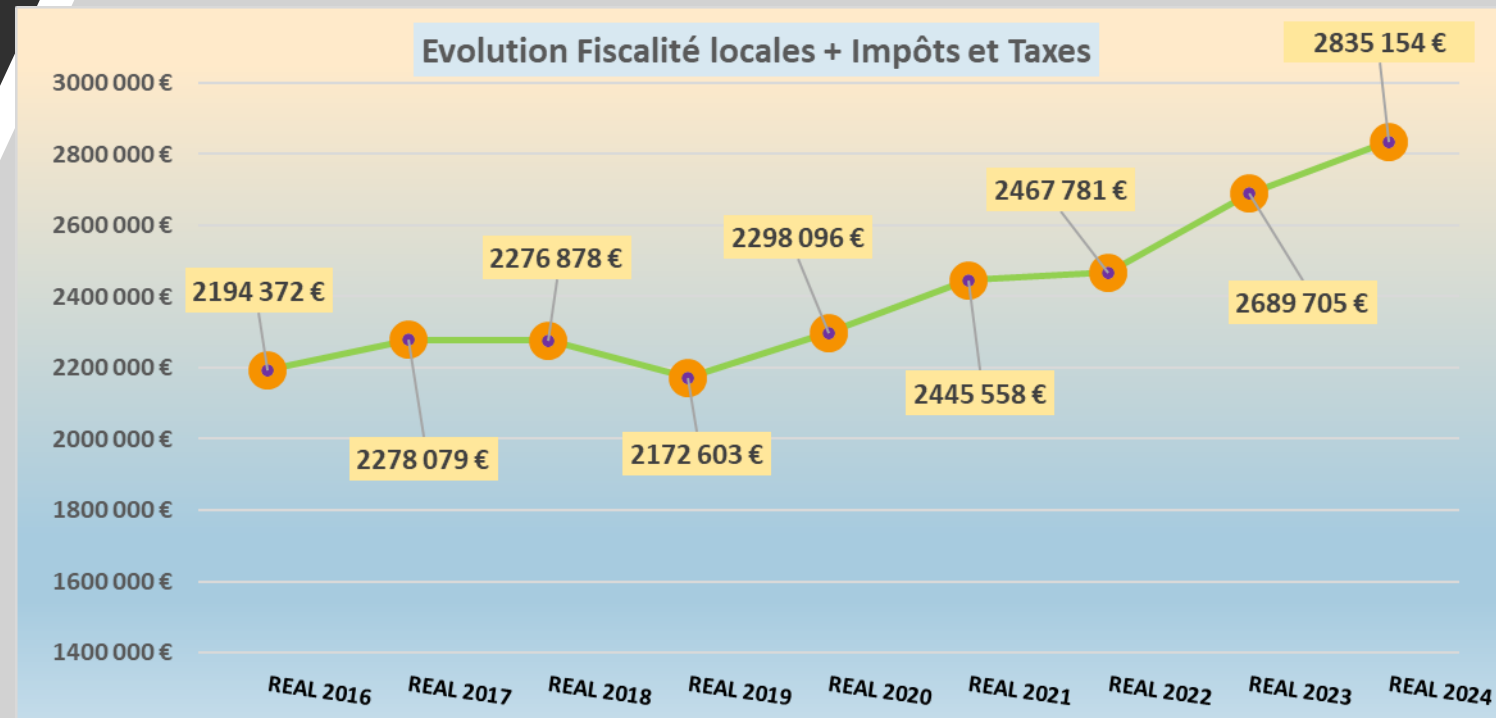


## **b. Produits de la fiscalité directe**

### **Produits des Impôts et taxes + Produits de la fiscalité locale**

- En application des engagements politiques pris, les taux d'imposition 2024 n'a pas subi d'augmentation de la part communale.
- Taxe d'Habitation (TH) : 16.36 %.
- Taxe Foncière sur Propriétés Bâties (TFPB) : 30 %.
- Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 70 %.
- L'augmentation de 7,1% est essentiellement liée à l'application du taux d'inflation du prélèvement des impôts locaux

(+ 167 000 €)





# *Dotations et participations*

- Les dotations qui composent la DGF peuvent être dissociées en deux catégories : les dotations forfaitaires et de compensation d'un côté, et les dotations de péréquation de l'autre.
- La dotation forfaitaire des communes prend en compte la population locale. Une réponse ministérielle a reconnu ainsi que la persistance, au sein de la DGF, de composantes figées et historiques peut aboutir à attribuer à des communes aux caractéristiques aujourd'hui largement semblables des niveaux de dotations différents.
- La dotation forfaitaire évolue aussi spontanément, avec la croissance de la population, les mouvements d'intercommunalité ou les créations de communes nouvelles.
- Les dotations de péréquation visent à garantir à toute collectivité une possibilité de développement local, dans le cadre de son autonomie financière, c'est-à-dire compenser les disparités qui relèvent de l'histoire ou de la géographie sans interférer avec celles qui résultent de l'exercice de la libre administration.

# *Dotations et participations*

- Pour autant, les dotations de la DGF répondent à des principes communs :

Le comité des finances locales (CFL) est associé à la répartition de la DGF ;

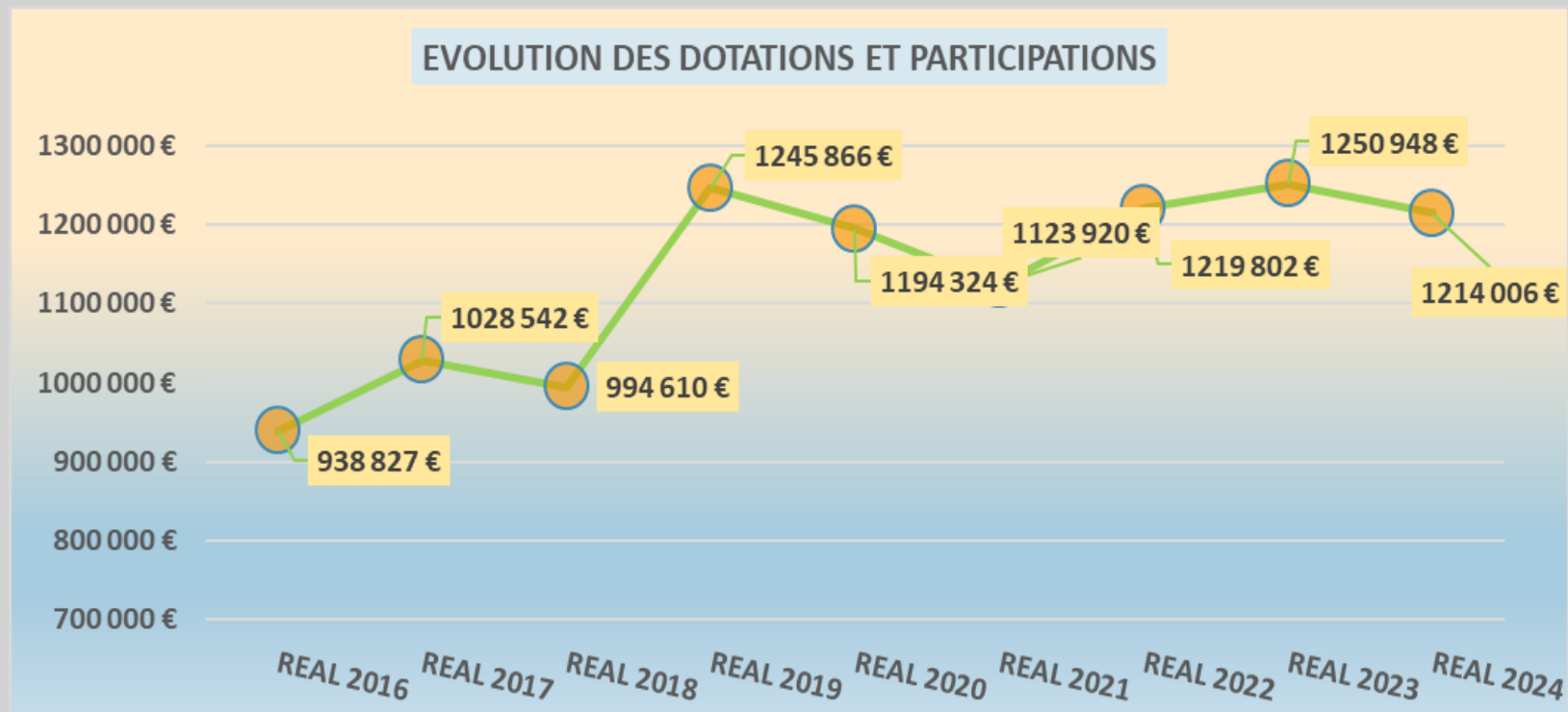
**Les montants doivent être communiqués aux élus chaque année pour le 31 mars**, dans la perspective du vote des budgets locaux (les budgets primitifs doivent être adoptés le 15 avril au plus tard), et sont mis en ligne sur le site internet de la direction générale des collectivités locales (DGCL) ;

la DGF est calculée à partir d'une trentaine de critères de ressources et de charges.

Ces critères sont de nature :

- démographique (population, nombre d'enfants) ;
  - sociale (nombre de logements sociaux, quartiers prioritaires de la politique de la ville) ;
  - financière (potentiel financier, effort fiscal) ;
  - physique ou géographique (superficie, classement en zone de montagne, longueur de voirie) ;
  - administrative (qualité de chef-lieu de canton ou d'arrondissement, classement en zone de revitalisation rurale).
- L'ensemble de ces critères visent à caractériser la diversité de situation des collectivités, tout en étant suffisamment fiables pour faire l'objet d'un recensement et de comparaisons à l'échelle nationale.

# *Dotations et participations*

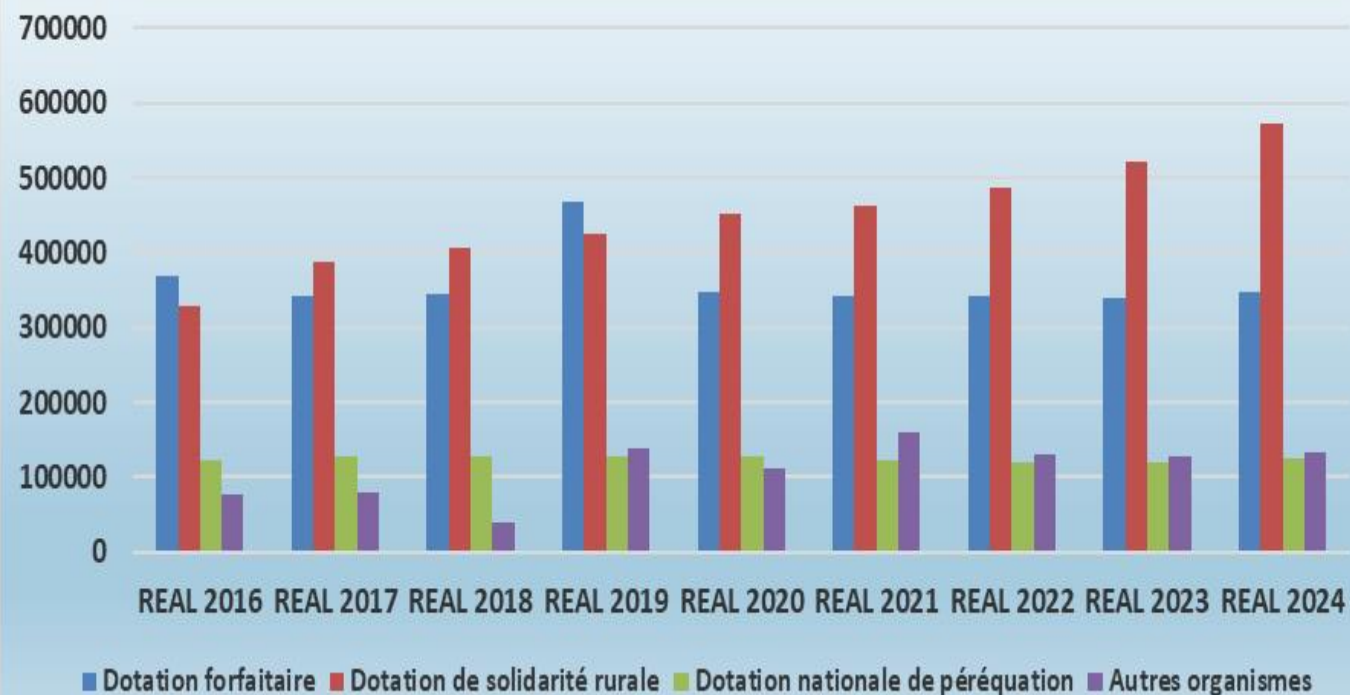


## c. Les dotations et participations

### Les dotations et participations

- Pour 2024, la Dotation forfaitaire (DF) de la commune a légèrement augmentée de 8000€. Quant aux dotations de solidarité, composées de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), elles ont augmenté d'environ 60 000 € par rapport à 2023.
- Le fond de soutien aux emprunts à risque est passé de 91510 € à 276 € soit - 91 234 €

### Variation des principales dotations



### 3. Section investissement : les dépenses

Entre 2020 et 2024 la commune a dépensée  
7 104 137 € en dépenses d'équipement.

Cela représente une dépense de 1 444 000 € en  
moyenne par an avec un taux moyen de subvention de  
25% .

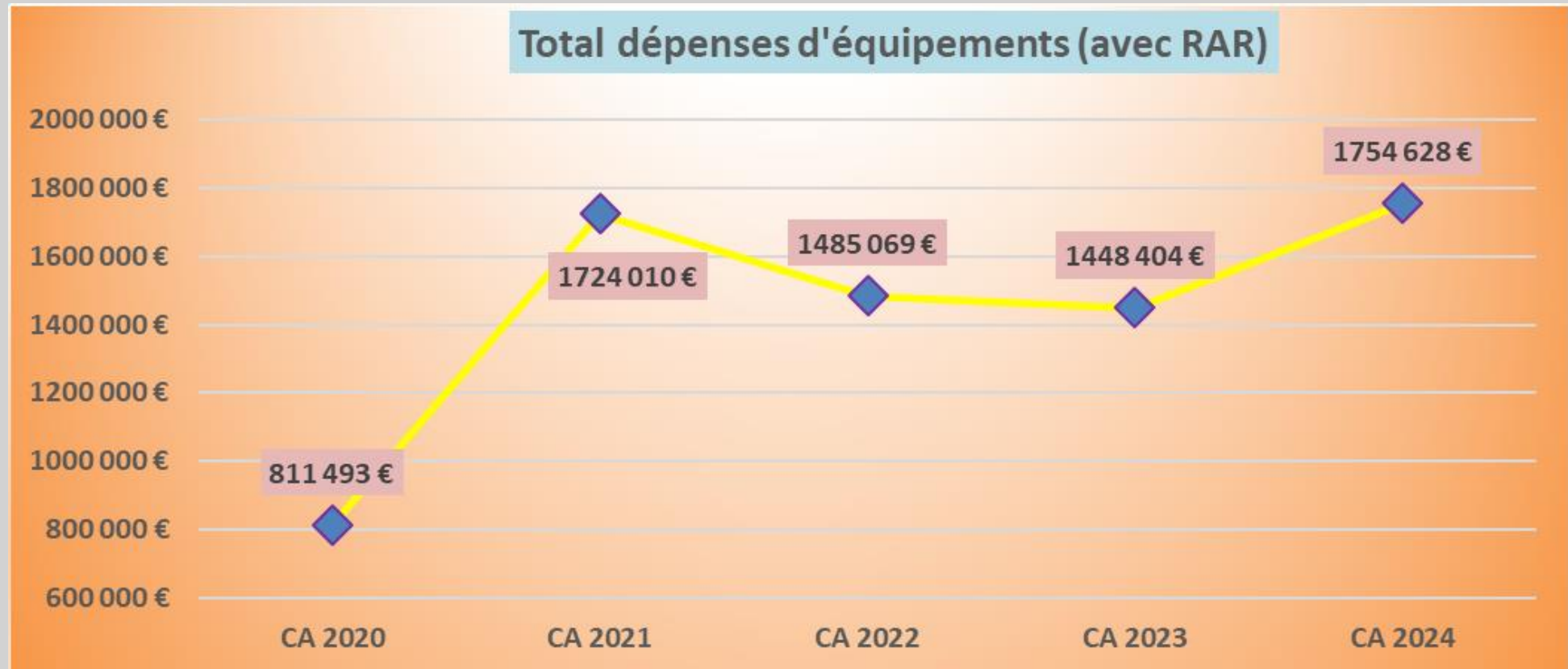
# Les dépenses d'investissements :

## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DEPUIS 2020

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
<b>Immobilisations incorporelles (20)</b>	<b>32 491 €</b>	<b>24 490 €</b>	<b>39 733 €</b>	<b>9 504 €</b>	<b>37 340 €</b>
<b>Subventions d'équipement (204)</b>			<b>530 072 €</b>		<b>356 085 €</b>
<b>Immobilisations corporelles (21)</b>	<b>68 414 €</b>	<b>218 976 €</b>	<b>248 968 €</b>	<b>1 192 595 €</b>	<b>468 160 €</b>
<b>Travaux en cours (23)</b>	<b>710 588 €</b>	<b>1 480 544 €</b>	<b>666 296 €</b>	<b>246 305 €</b>	<b>893 043 €</b>
<b>Total dépenses d'équipements</b>	<b>811 493 €</b>	<b>1 724 010 €</b>	<b>1 485 069 €</b>	<b>1 448 404 €</b>	<b>1 754 628 €</b>
<b>Subventions obtenues</b>	<b>193 983 €</b>	<b>468 798 €</b>	<b>283 692 €</b>	<b>220 025 €</b>	<b>574 374 €</b>
<b>Taux de subventionnement des dépenses d'équipement</b>	<b>24%</b>	<b>27%</b>	<b>19%</b>	<b>15%</b>	<b>33%</b>

# Les dépenses d'investissements :

## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DEPUIS 2020



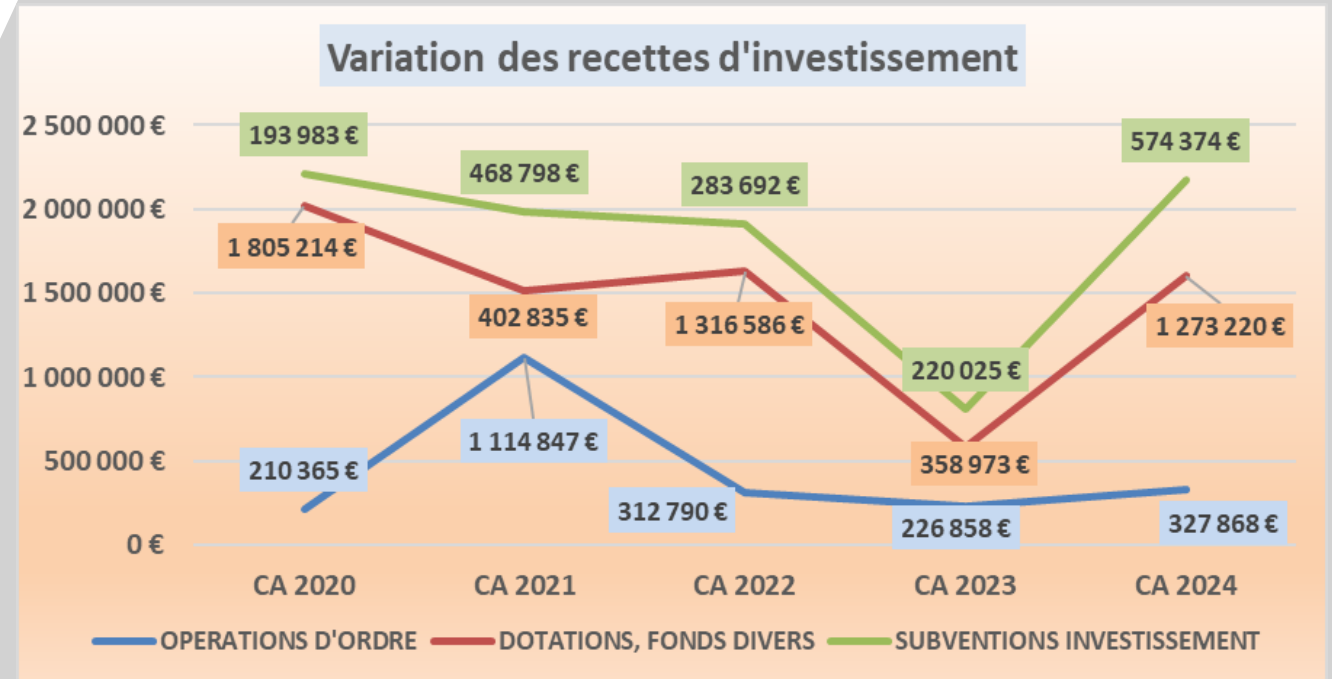
# 3. Section investissement : les recettes



# recettes de la section d'investissement

Les recettes de la section d'investissement dépendent principalement :

- de l'excédent de fonctionnement capitalisés et du FCTVA
- des subventions d'investissement
- des opérations d'ordre : provisions des investissements



# Les recettes d'investissements :

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DEPUIS 2020

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
OPERATIONS D'ORDRE	210 365 €	1 114 847 €	312 790 €	226 858 €	327 868 €
DOTATIONS, FONDS DIVERS	1 805 214 €	402 835 €	1 316 586 €	358 973 €	1 273 220 €
SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	193 983 €	468 798 €	283 692 €	220 025 €	574 374 €
TOTAL RECETTES	2 209 562 €	1 986 480 €	1 913 068 €	805 856 €	2 175 462 €

Entre le CA 2020 et le Budget 2024:

- Une moyenne annuelle de 1 800 00€ de recettes d'investissement
- Un taux de subventionnement moyen de 25 %

# **LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**

# *Les orientations budgétaires 2025*

## LA STRATEGIE FINANCIERE ET PROSPECTIVE DE LAVILLE

- Au regard du contexte économique actuel, le maintien de la stratégie financière engagé depuis le début de ce mandat est indispensable pour assurer les grands équilibres financiers de la ville.
- Celle-ci se décompose en 4 objectifs :
- **Objectif 1** : Contenir les dépenses de fonctionnement
- **Objectif 2** : Poursuivre l'optimisation de l'organisation et des activités des services
- **Objectif 3** : Adapter nos investissements à nos besoins essentiels et en fonction de nos capacités financières
- **Objectif 4** : Agir pour contenir le niveau d'endettement de la commune à un taux raisonnable

# *Les orientations budgétaires 2025*

## **Un budget difficilement évaluable au regard de l'instabilité politique**

En raison des contraintes extérieures économiques, politiques ou géopolitiques, les moyens de l'Etat disponibles pour envisager un accompagnement plus soutenu des collectivités continuent de rester limités, voire être réduits.(exemple fond vert)

Par ailleurs, la hausse de la masse salariale faiblement compensée, l'évolution de carrière des agents, la hausse des énergies et des assurances, le coût des matières premières vont absorber les maigres augmentations des dotations de l'Etat.

La volonté de la municipalité de ne pas alourdir la fiscalité locale, qui ne progressera pas, ainsi qu'en raison de l'augmentation des bases décidée par l'Etat dans le cadre de la loi de finances examinée au Parlement, limitera les possibilités de développer davantage notre offre de service.

# Les orientations budgétaires

## Le fonctionnement

# Les orientations budgétaires 2025

## HYPOTHESES DE FONCTIONNEMENT PROJETEES

### LES RECETTES

#### Dotations de l'Etat

#### Stabilité des dotations de l'Etat

Stabilité des dotations conforme au annonce du PLF 2025 .

Idem pour la DSU et la DSR.

Prise en compte des effets de l'inflation sur le pouvoir d'achat des ménages

#### Produits des services

Adaptation de la plupart des tarifs des services à l'inflation

#### Fiscalité directe locale

Une fiscalité qui évolue par le seul biais des bases (indexées sur l'inflation à fin novembre)

Pas de hausse des taux et variation nominale des bases soumis au taux d'inflation.

# Les orientations budgétaires 2025

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- La commune de Clarensac ne **prévoit aucune augmentation des taux des impôts directs locaux, et ce jusqu'au terme du mandat, soit en 2026.**
- Compte tenu de l'incertitude politique et la situation très dégradée des finances publiques nationales, l'évolution des recettes en provenance de l'Etat restera modérée voire faible pour toute la durée du mandat. En effet, même si la Dotation de Solidarité et de Cohésion Urbaine a tendanciellement une évolution positive proche de l'inflation, son montant ne représente qu'un quart des recettes annuelles et ne saurait, à lui seul compenser les hausses de la masse salariale et des charges communales.
- Le caractère figé des dotations communautaires n'est aujourd'hui pas remis en cause. Elles resteront stables jusqu'à la fin du mandat.
- L'attractivité grandissante des activités périscolaires et extra scolaires dopent les recettes de participation.



# Les orientations budgétaires 2025

## HYPOTHESES DE FONCTIONNEMENT PROJETEES

### LES RECETTES

👉 Perspectives 2025 et 2026 par chapitre  
(recettes réelles)

	REAL 2020	REAL 2021	REAL 2022	REAL 2023	REAL 2024	PREV 2025	PREV 2026
ATTENUATIONS DE CHARGES	122 545 €	88 993 €	49 311 €	65 025 €	91 626 €	70 000 €	70 000 €
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET V	178 995 €	290 613 €	266 734 €	349 247 €	397 971 €	400 000 €	410 000 €
IMPOTS ET TAXES	2 298 096 €	2 445 558 €	2 467 781 €	178 367 €	254 458 €	260 000 €	265 000 €
Fiscalité locale				2 511 338 €	2 582 685 €	2 600 000 €	2 600 000 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 194 324 €	1 123 920 €	1 219 802 €	1 250 948 €	1 214 006 €	1 200 000 €	1 200 000 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	11 386 €	9 596 €	5 990 €	14 541 €	12 210 €	12 000 €	12 000 €
PRODUITS FINANCIERS		4 €	4 €	0 €		0 €	0 €
PRODUITS SPECIFIQUES				11 816 €	109 571 €	30 000 €	30 000 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>3 805 347 €</b>	<b>3 958 686 €</b>	<b>4 009 622 €</b>	<b>4 381 280 €</b>	<b>4 662 527 €</b>	<b>4 572 000 €</b>	<b>4 587 000 €</b>

# Les orientations budgétaires 2025

## HYPOTHESES DE FONCTIONNEMENT PROJETEES

### LES DEPENSES

#### Charges à caractère général

#### Détente attendue du contexte inflationniste

Un plan de modération des dépenses est mis en place

#### Charges de personnel

Des mesures gouvernementales impactantes qui nécessitent de poursuivre nos réflexions organisationnelles pour contenir la masse salariale

La masse salariale sera contenue.

#### Autres dépenses de gestion

#### Subventions aux associations, CCAS et crèche

Continuité de l'externalisation de certains services et maintien du niveau des subventions aux associations

#### Endettement

#### Poursuite de la maîtrise de notre endettement

Capacité d'emprunt pour la réalisation d'un gros projet structurant

# Les orientations budgétaires 2025

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### Les charges à caractères générales:

- Elles devront être contenues au stricte nécessaire. Un plan de modération des dépenses sera mis en place

### Les charges de personnels :

- Par une bonne gestion des ressources humaines, la masse salariale devrait être contenue.
- Le remplacement des agents partis sera effectué et ne devrait pas alourdir son montant.
- Une réflexion sur la diminution des emplois précaires est en cours
- La mise en place des mesures de qualité de vie sur une année entière est prise en compte.

### Les autres dépenses de gestions courantes :

- L'externalisation de certaines tâches (entretien des bâtiments scolaires, centre de loisirs, espaces verts ....) va perdurer.
- Le montant des subventions aux associations sera adapté aux besoins exprimés par celles-ci ainsi qu'aux évènements exceptionnels prévisibles ( anniversaire de création et organisations nouvelles )

# Les orientations budgétaires 2024

## HYPOTHESES DE FONCTIONNEMENT PROJETEES

### LES DEPENSES

👉 Perspectives 2025 et 2026 par chapitre  
(Les dépenses réelles)

	REAL 2020	REAL 2021	REAL 2022	REAL 2023	REAL 2024	PREV 2025	PREV 2026
CHARGES A CARACTERE GENERAL	659 204 €	800 928 €	922 298 €	963 102 €	1 142 944 €	1 150 000 €	1 200 000 €
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSI	1 796 961 €	1 774 771 €	1 798 104 €	1 853 631 €	1 871 361 €	1 900 000 €	1 900 000 €
ATTENUATIONS DE PRODUITS	34 192 €	47 090 €	50 783 €	51 610 €	48 856 €	50 000 €	59 000 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURAN	292 671 €	323 995 €	243 077 €	445 621 €	462 803 €	480 000 €	480 000 €
CHARGES FINANCIERES	150 626 €	107 310 €	83 015 €	79 618 €	76 170 €	73 247 €	69 703 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 182 €	560 €	8 709 €	435 €	179 €	2 000 €	2 000 €
DOTATIONS AMORTISSEMENTS					23 180 €	50 000 €	50 000 €
<b>Total des dépenses réelles fonctionnement</b>	<b>2 937 836 €</b>	<b>3 054 654 €</b>	<b>3 105 987 €</b>	<b>3 394 016 €</b>	<b>3 625 492 €</b>	<b>3 705 247 €</b>	<b>3 760 703 €</b>

# Les orientations budgétaires

## Les investissements

## *b. Les prévisions 2025*

Pour 2025, les recettes d'investissement seront constituées :

## **Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement sont prévues à hauteur de 2 295 000 €. Elles pourraient être constituées :

- Du virement de la section d'investissement 950 000 €
- Des opérations d'ordre entre sections, 330 000 €
- Du fonds de compensation de la TVA, 115 000 €
- De l'excédent de fonctionnement capitalisé, 550 000€
- Des subventions, 300 000 €
- Taxe aménagement 50 000 €

# ***Les orientations budgétaires 2025***

## ***Recettes d'investissement***

### **Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement seront optimisées au maximum par la recherche de financements extérieurs : concours subventions Départementales, Régionales, de l'Etat et de l'Europe.

Nous allons également puiser dans les fonds de concours gérés par la Nîmes Métropole. Nous disposons d'une enveloppe pour le mandat de 783 960 € environ, enveloppe sur laquelle plusieurs demandes ont déjà été consommées et d'autres déposées.

Des demandes ont déjà été initiées durant ce dernier trimestre.

- 2025 verra la réalisation de nombreux projets. Chaque chantier comportera un volet environnemental.
- Les dépenses seront optimisées au maximum afin d'utiliser l'argent du contribuable Clarensacois de manière efficiente.
- Le programme d'investissement prévisionnel s'élèvera à environ 1 600 000 d'euros

## **b. Les prévisions 2025**

### **Les dépenses d'investissements**

Pour 2025, les dépenses d'investissement seront constituées :

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 2 295 000 €

- Du remboursement de l'emprunt, 235 000 €
- Des subventions d'équipement versées (enfouissement), 105 000 €
- Des immobilisation corporelles (projets 2024 ) , 1600 000 €
- Des immobilisations en cours, 183 000 €



# ***PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT***

# Programme pluriannuel d'investissement

- *La programmation pluriannuelle d'investissements est un document prévisionnel qui permet d'anticiper et de mettre en cohérence les investissements de la collectivité sur plusieurs années.*
- **Quels projets d'ici 2028?**
- La mise en place du plan pluriannuel d'investissements permet une *évaluation chiffrée* des sommes à engager mais aussi permet aux élus d'identifier des priorités. Celles-ci peuvent évoluer d'une année sur l'autre.
- La traversée de ville par les routes départementales en est une avec l'amélioration de la mobilité en centre-bourg avec un premier tronçon d'aménagements réaliser budgétairement en 2024. Il en va de la sécurité des piétons et de l'accessibilité de nos commerces et services publics.
- L'amélioration de la sécurité de la population est un enjeu majeur avec le déport des images au poste de police ainsi que la modernisation des caméras de vidéoprotection et l'augmentation de son nombre.
- L'adaptation des anciens bâtiments à la nécessité d'économies d'énergies et à l'amélioration indispensable des services rendus au public continuera et sera étalée sur plusieurs années : ancien hangar et mairie.
- La vétusté des équipements sportifs (stade par exemple) est prise en compte.
- Le développement de nouveaux équipements nécessitant une forte mobilisation financière est envisageable mais n'est pas réalisable à l'échéance de ce mandat. (Salle polyvalente).

# Programme pluriannuel d'investissement

**Ce programme est le fruit de nombreux arbitrages réalisés lors de la préparation budgétaire, pour répondre à plusieurs objectifs :**

- Mener des projets pour toutes les politiques publiques,
- Réaliser les grandes priorités du mandat,
- Répondre aux obligations réglementaires,
- Bénéficier au plus grand nombre,
- Maîtriser les frais de fonctionnement de la Commune.

Nos marges de manœuvre, malgré le contexte inflationniste des dernières années, sont correctes. En effet, la bonne tenue des comptes de l'exercice 2024 et les prévisions 2025 laissent entrevoir une capacité d'investissement favorable. Il faut néanmoins garder une ligne de conduite très rigoureuse au niveau du fonctionnement. C'est dans cet état d'esprit que nous élaborons actuellement le Budget Primitif.

# Programme pluriannuel d'investissement

HYPOTHESES DE DEPENSES D'EQUIPEMENTS RETENUES POUR LES QUATRES PROCHAINES ANNEES (estimations et/ou devis)

CATEGORIE	PROJETS	2025	2026	2027	2028
BATIMENTS INFRASTRUCTURES	Etude mairie	150 000 €	750 000 €	750 000 €	
	Achat bât et terrain pour services techniques zone des Grézas	288 000 €			
	Rénovation des arènes		120 000 €		
	Ecoles : désimperméabilisation des sols		?		
	Réhabilitation Hangard ex ST NONO	100 000 €	150 000 €		
	Cimetière : mur et l'ossuaire (et réduction des corps) +drain	42 000 €			
	parc biodiversité	80 000 €			
	Eglise ravallement et pilier	33 000 €			
	Réhabilitation cabane chasseurs cuve à eau + panneau solaire	25 000 €			
VOIRIES	route de Nîmes tranche 1+Réfection parking PM+parking aigon	182 217 €			
	Aménagement route de Nîmes tranche 2 Centre village		432 978 €		
	Enfouissement réseaux (subvention au SMEG) Tranche 2		228 794 €		
	Aménagement Route de Langlade				376 000 €
	Aménagement Grand rue – D1			367 000 €	
	Boulevard de la dougue supérieur		100 000 €		
	Etude Boulevard du jeu de boules G2 PRO	15 000 €	200 000 €		
	Boulevard des Coussières			300 000 €	
	Réfection du Parking temple et rue marie Durand		40 000 €		
	Achat terrain "Rouvière" pour carrefour st roman			4 000 €	
	Sécurisation carrefour saint roman route Parignargues	45 000 €			

# Programme pluriannuel d'investissement

## HYPOTHESES DE DEPENSES D'EQUIPEMENTS RETENUES POUR LES TROIS PROCHAINES ANNEES

CATEGORIE	PROJETS	2025	2026	2027	2028
	Sécurisation des remparts et lavoir TRAVAUX		200 000 €		
	desimperméabilisation cours d'école MOBILIER	20 000 €			
	ETUDE réfection route des bus devant collège	8 000 €			
	Réfection route des bus devant collège	57 000 €			
sport	renovation vestiaires foot haut	38 400 €			
	City + volley, poteaux, filets	5 000 €			
	Filets pare ballon pour foot à 8 Stade	23 100 €			
DIVERS	Panneaux d'informations nb 2	35 000 €			
	Clim coin des arts +salle maternelle + clim cantine primaire	17 000 €			
	Mobilier urbain : bancs, tables picnic, jeux enfants, racs vélos	40 000 €			
	Serrures électroniques maternelle et maison pour tous	20 000 €			
	Achat mat. informatique	10 000 €			
	Outillage servise technique	10 000 €			
	Rachat véhicule PM	12 000 €			
	Achat mobilier bibliothèque, service administratif, salle chasse	8 000 €			
	Achat mobilier école : bancs maternels et rideaux	5 000 €			
	video protection (achat caméras)	30 000 €			
	Achat terrains communaux	27 000 €			
	Etude environnementale PLU	30 000 €			
révision plu	10 000 €	60 000 €			
	<b>TOTAL par an</b>	<b>1 365 717 €</b>	<b>2 281 772 €</b>	<b>1 421 000 €</b>	<b>376 000 €</b>

# ***L'ensemble de ces projets sera réalisé afin d'assurer :***

- Le meilleur service quotidien à l'ensemble de la population, en maîtrisant les coûts,
- L'entretien du patrimoine de la commune (voiries, bâtiments, matériel...),
- Le développement de Clarensac, à court, moyen et long terme, afin d'améliorer les conditions de vie des habitants.

# *NÎMES MÉTROPOLE ET CLARENSAC LIENS FINANCIERS*

## **NÎMES MÉTROPOLE ET CLARENSAC**

### **LIENS FINANCIERS**

L'attribution de compensation (AC) : versée par Nîmes métropole selon les compétences transférées: DSI, médecine préventive, plateforme administrative, CIUVP, conseil en économie partagée, service fiscalité... Elle est réajustée à chaque transfert de compétences par la CLECT. Elle a été de 22848,8€ en 2023, en baisse par rapport à 2022.

- La dotation de solidarité communautaire (DSC) – facultative pour les communauté d'agglomération : instituée en 2002 par Nîmes métropole, elle est calculée selon plusieurs critères : potentiel fiscal des 4 taxes locales, revenu par habitant, population DGF, taux de logement social, nombre d'élèves, longueur de voirie... Elle a été de 44 548€ en 2024.
- Les fonds de concours : ils permettent d'aider au financement de projets d'investissement dans divers domaines (voirie, accessibilité, sport, rénovation des bâtiments communaux...). Un règlement mis à jour a été approuvé en 2017. Il a été réajusté en février 2019 et refondu en novembre 2022 avec la nouvelle gouvernance. Le niveau d'aide devrait être moins favorables aux communes (6 M€ par an sur 6 ans). La somme allouée à Clarensac est de 783 960 € maximum.(Versement de 109 000 € en 2024)
- Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : créé en 2012, c'est un outil de péréquation horizontale entre collectivités locales. En 2022, les 39 communes, membres de Nîmes Métropole, ont bénéficié de 5,49 M€ et Nîmes Métropole de 2,54 M€. Le montant et la répartition de l'enveloppe de F.P.I.C. 2024 est de 107 782 € Fonds nationale péréquation recettes fiscales intercommunal



# **NÎMES MÉTROPOLE ET CLARENSAC**

## **LIENS FINANCIERS**

### MODALITÉS DE PARTAGE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

- La loi de finances pour 2022 prévoyait dans son article 109 l'obligation de reversement par les communes d'une part de la taxe d'aménagement (TA). La loi de finances 2023, par un amendement, est venue nuancer cette obligation en la rendant facultative.
- Nîmes métropole a délibéré préalablement à cette LFI 2023 en validant le principe d'un reversement à 1% en 2022 et 2023.

La commune a délibéré lors du conseil municipal du 1 décembre 2022) sur le vote de la convention prévoyant les modalités de reversement (612.05€ en 2024)

Pourcentage de reversement 2024 : 2,5%

Pourcentage de reversement 2025 : 3,5%

Pourcentage de reversement 2026 et au-delà : 5%.

#### **Service ADS :**

La commune s'est vue prélever 13 093 € dans le cadre du traitement des dossiers du droits du sol (ADS)